

CRIC n° 18 (2023-2024)
6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 9 octobre 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arrière</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1477 (2023-2024) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 1).....</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wahl.....	1
<i>Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Mugemangango, Sahli, Wahl, Mme Ryckmans, M. Disabato.....	4
<i>Projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1477 (2023-2024) N° 1 et Ibis).....</i>	13
<i>Examen et vote des articles</i>	13
<i>Vote sur l'ensemble</i>	13
<i>Projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 1).....</i>	13
<i>Examen et vote des articles</i>	13
<i>Vote sur l'ensemble</i>	13
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	14

<i>Interpellations et questions orales</i>	14
<i>Interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la déclaration de M. le Ministre-Président concernant le budget wallon 2024 »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Disabato, Mme Nikolic, M. Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	14
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le cadastre des subsides »</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le cadastre des subsides »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Hazée, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	19
<i>Question orale de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la stratégie de communication et de renforcement de la visibilité de la Wallonie à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	21
<i>Question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le livre blanc sur la gestion de crise »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	22
<i>Question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la demande de paiement de la première tranche du Plan de relance »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	23
<i>Question orale de M. Schonbrodt à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la reconstruction des égouts à la suite des inondations de juillet 2021 » ;</i>	
<i>Question orale de M. Schonbrodt à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le soutien du Fonds des calamités à la reconstruction résiliente »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	24
<i>Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conséquences de l'accord concernant les compétences de la Communauté française »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	26
<i>Question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie et la coordination avec les régions limitrophes »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	28

<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	28
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	28
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	29
<i>Liste des intervenants</i>	30
<i>Abréviations courantes</i>	31

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD ÉTABLISSANT UNE
ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET
L'AMÉRIQUE CENTRALE, D'AUTRE PART,
FAIT À TEGUCIGALPA LE 29 JUIN 2012
(DOC. 1477 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)**

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION
WALLONNE, À L'ACCORD ÉTABLISSANT UNE
ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET
L'AMÉRIQUE CENTRALE, D'AUTRE PART,
FAIT À TEGUCIGALPA LE 29 JUIN 2012
(DOC. 1478 (2023-2024) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1477 (2023-2024) N° 1 et 1bis) ;
- du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord établissant une

association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 1).

Je rappelle que le projet de décret n° 1478 règle, en application de l'article 138 de la Constitution, des matières visées aux articles 127 et 128, et que, par conséquent, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent pas participer au vote sur des matières communautaires.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je propose Mme Nikolic comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Nikolic est désignée en qualité de rapporteuse.

*Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du
Gouvernement wallon*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Députés, l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale, qui vous est présenté pour ratification, s'articule autour de trois piliers :

- le 1^{er} pilier porte sur le dialogue politique ;
- le 2^e pilier porte sur la coopération ;
- le 3^e pilier porte sur le commerce.

L'accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale ne couvre pas la protection de l'investissement.

Le volet « dialogue politique » de l'accord érige le respect des règles démocratiques et des droits humains en éléments essentiels de l'accord. Tous les éléments

dont la violation grave et répétée pourrait ainsi entraîner la suspension partielle ou totale de l'accord.

Le volet « coopération » a comme objectif général de soutenir la mise en œuvre de l'accord grâce à des mécanismes et procédures facilitant sa mise en œuvre.

Enfin, le volet commercial de l'accord entend contribuer à améliorer l'accès aux marchés européens et de l'Amérique centrale. Le volet commercial doit également contribuer à promouvoir le développement durable. Il est important de garder à l'esprit que le volet commercial de l'accord est appliqué de manière provisoire depuis 10 ans.

Les volets « dialogue politique » et « coopération » ne font, quant à eux, pas l'objet d'une application provisoire. Les dispositions contenues dans ces deux volets entreront en vigueur lorsque l'accord aura été ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

À ce stade, tous les États membres de l'Union européenne, à l'exception de la Belgique qui attend notre décision et celle en aval de la Fédération Wallonie Bruxelles, ont ratifié l'accord.

Les pays d'Amérique centrale ont tous ratifié l'accord.

L'accord qui vous est soumis aujourd'hui pour ratification n'est pas l'accord tel qu'il existait lors de sa signature en 2012. L'accord présenté aujourd'hui est l'accord complété par le travail intense mené ces derniers mois par le Gouvernement wallon avec la Commission européenne, pour renforcer la mise en œuvre des engagements en matière de normes sociales et environnementales.

Certains manquements au respect, par les pays d'Amérique centrale, des normes sociales et environnementales contenues dans l'accord avaient, jusqu'à présent, empêché la Wallonie de ratifier cet accord. Pour le Gouvernement, les normes sociales – on parle ici des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail – et les normes environnementales, dont l'Accord de Paris sur le climat, ne devaient pas rester de simples engagements.

Le renforcement de l'approche européenne en matière de commerce et de développement durable constituait dès lors une priorité. Le Gouvernement wallon avait ainsi soumis sa contribution à la consultation publique lancée par la Commission européenne, en 2021, sur le sujet.

Juin 2022 a marqué une étape importante dans ce dossier. En effet, en juin 2022, la Commission européenne a publié une communication proposant un renforcement de l'approche européenne en matière de commerce et de développement durable. La communication s'articulait autour de 20 mesures,

18 d'entre elles pouvant être mises en œuvre sans réouverture des traités déjà conclus.

Le Gouvernement wallon a également travaillé sur la réponse donnée par le Conseil à cette communication dans les conclusions qu'il a adoptées en octobre 2022.

Les accords commerciaux en vigueur contiennent des clauses de révision de leur contenu. Il était dès lors indispensable pour le Gouvernement wallon que le Conseil prévoie la possibilité d'utiliser ces clauses de révision pour les accords en vigueur, et ainsi pouvoir intégrer la nouvelle approche européenne en matière de commerce et de développement durable dans des accords en vigueur.

La Commission ne le préconisait que pour les futurs accords commerciaux. En septembre 2022, la Commission a publié un rapport d'évaluation *ex post* de l'accord UE-Amérique centrale réalisé par un consultant externe. Cette évaluation, après cinq ans de mise en œuvre du pilier commercial, était prévue dans l'accord. En s'appuyant sur la nouvelle approche européenne en matière de commerce et de développement durable, le Gouvernement a sollicité une rencontre avec la Commission en janvier 2023. Cette rencontre a été suivie d'échanges étroits avec la Commission européenne, que je remercie ; échanges que vous avez pu constater dans les différents courriers que le Gouvernement vous a transmis.

Ces échanges avec la Commission ont débouché sur un plan de travail précis avec les pays d'Amérique centrale. Le plan de travail vise à renforcer la mise en œuvre des normes sociales et environnementales en s'appuyant sur des priorités communes dûment définies. En effet, il ne s'agit pas de vagues promesses, mais d'un travail en commun du Gouvernement de Wallonie et de la Commission européenne réalisé avec les pays d'Amérique centrale. Il s'agit d'un travail dont les résultats sont publics et publiés sur le site internet de la Commission européenne.

Cet engagement clair a renforcé la mise en œuvre des normes sociales et environnementales avec les pays d'Amérique centrale et est reflété dans le document de travail des services de la Commission en réponse à l'évaluation *ex post* de l'accord. Le plan de travail est précis et repose sur des priorités communes accompagnées d'actions de suivi.

Les priorités communes établies entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale en termes de mise en œuvre des normes sociales et environnementales sont très concrètes. Ce sont les suivantes :

- la liberté d'association ;
- l'éradication du travail des enfants et la mise en œuvre des inspections du travail ;

- l'intégration de la décision de l'OIT et de ses membres d'inclure la sécurité et la santé au travail parmi les principes fondamentaux ;
- les plans nationaux pour la biodiversité et les contributions déterminées au niveau national sur le changement climatique, soit la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
- la préparation de la mise en œuvre du règlement de l'Union sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation.

Des priorités par pays ont également été définies à l'occasion de réunions bilatérales qui se sont tenues en juin 2023 entre la Commission européenne et chacun des six pays d'Amérique centrale. Je vous en cite quelques-unes en matière de normes fondamentales du travail :

- le renforcement avec le Guatemala, le Salvador et le Honduras de la coopération technique sur la question des normes internationales du travail, avec la tenue d'une réunion technique bilatérale en octobre 2023 sur ce sujet ;
- la coopération avec le Panama à la mise à jour des enquêtes sur le travail des enfants ;
- l'organisation d'ici la fin du mois de novembre, avec tous les pays d'Amérique centrale, de réunions spécifiques portant sur l'inclusion du nouveau principe fondamental de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail.

En matière d'environnement :

- la mise en place avec le Guatemala de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ;
- une coopération sur les questions de biodiversité avec le Costa Rica et le Salvador en préparation avec la COP16 relative à la Convention sur la biodiversité.

Les actions de suivi pour garantir la mise en œuvre de ces priorités communes et par pays se développeront autour de deux axes.

Le premier axe est la poursuite de l'amplification des projets de coopération régionale et par pays, notamment les nombreux projets financés par l'Union et mis en œuvre par l'Organisation internationale du travail en Amérique centrale dans le cadre des programmes en faveur du travail décent, et le lancement de nouveaux projets de coopération dans le domaine de l'environnement pour répondre aux priorités communes et par pays.

Le deuxième axe est la poursuite d'échanges étroits entre les services de la Commission européenne, les gouvernements et les acteurs de la société civile en Amérique centrale. À titre d'exemple, une plateforme de dialogue régional sur la déforestation va ainsi être mise en place.

Le Gouvernement wallon entendait par ailleurs que l'Accord de Paris sur le climat et le Cadre mondial de la

biodiversité de Kunming à Montréal, dont la signature est pourtant postérieure à l'accord d'association, constituent des accords à respecter et à mettre en œuvre par les pays d'Amérique centrale.

Les échanges que le Gouvernement wallon a eus avec la Commission européenne ont permis de confirmer que ces deux accords internationaux sont bien couverts par l'accord entre l'Union européenne et l'Amérique centrale via l'article 287.2 de cet accord.

Le Gouvernement était également extrêmement attentif au rôle de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale. Les échanges avec la Commission européenne ont permis de préciser le rôle des groupes consultatifs nationaux de la société civile et d'obtenir une meilleure implication de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des normes sociales et environnementales.

Quelques explications sont développées à cette occasion. Lors de la réunion du Comité du commerce et du développement durable de juin 2023, la Commission européenne et les pays d'Amérique centrale ont convenu de réfléchir, d'ici à juin 2024, aux possibilités de mieux soutenir et de renforcer le travail avec les groupes consultatifs nationaux de la société civile. Le Gouvernement a également travaillé sur le mécanisme de plainte permettant à une organisation de porter à la connaissance de la Commission européenne des violations des normes sociales, environnementales et des droits humains.

En 2020, la Commission européenne a mis en place un guichet unique pour traiter les plaintes portant sur les questions d'accès au marché. Ce guichet unique est désormais compétent pour traiter des plaintes portant sur la violation des normes sociales et environnementales, mais également pour traiter des plaintes relatives aux droits humains. Les organisations européennes ont par ailleurs la possibilité de soumettre aussi des plaintes pour violation des normes sociales et environnementales au nom d'organisations non européennes basées dans des pays partenaires. Pour s'assurer de la connaissance du mécanisme de plainte par la société civile centraméricaine, la Commission européenne l'a présenté lors du Forum de dialogue avec la société civile qui s'est tenu au Salvador le 28 juin 2023.

Enfin, la Commission européenne s'est engagée publiquement à examiner la possibilité de rouvrir l'accord pour encore renforcer les dispositions en matière de développement durable, une fois que l'accord aura été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne. Sans ce travail réalisé avec la Commission européenne, il n'aurait pas été possible pour le Gouvernement de vous recommander la ratification de cet accord. Ce travail a produit des résultats sans précédent. Comme souligné au début de

mon intervention, l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale est un accord dont le volet commercial est appliqué de manière provisoire depuis plus de 10 ans maintenant.

Malgré cela, la Wallonie a réussi à faire bouger les lignes. C'est la première fois que cela se produit avec un accord déjà conclu et déjà en vigueur. La Wallonie, par un dialogue constructif, a forcé la Commission européenne et les partenaires à bouger. La Wallonie n'a jamais été opposée aux accords commerciaux. En tant qu'économie ouverte, les accords commerciaux sont importants pour notre compétitivité, mais ils doivent être équilibrés et durables. La Wallonie maintient la pression et bouscule parfois le système établi. Néanmoins, lorsque les lignes bougent, la Wallonie sait le reconnaître et appuie les progrès réalisés. C'est le cas avec le travail énorme qui a été fait autour de cet accord.

Permettez-moi de le dire à nouveau, c'est sans précédent avec un accord déjà partiellement appliqué de manière provisoire. C'est un pas de géant qui a été accompli par la Wallonie en votre nom sur la scène internationale.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour cette présentation relativement complète. Vous avez déjà répondu à quelques-unes de mes questions. Vous terminez en disant qu'il s'agit d'un pas de géant, mais tout dépend de la taille du géant. C'est tout à fait relatif. Vous dites qu'il y a une évolution importante, c'est vrai. On voit aussi que l'accord a été passé au Conseil des ministres wallons le 24 mai 2023, à la Fédération en première lecture le 13 juillet 2023. Vous l'avez dit d'entrée de jeu, la Belgique est le dernier élève à remettre son accord.

Néanmoins, on ne comprend pas, au niveau des Engagés, pourquoi il y a urgence à venir ce jour. Vous avez déposé le texte jeudi soir sur la plateforme. On nous demande de le voter aujourd'hui, à le ratifier presque en urgence. Cela arrivera dans 15 jours en séance plénière. La situation dans les pays d'Amérique centrale s'est-elle tellement améliorée que cela justifie un plein soutien en ce jour de la part de notre Parlement ?

À la lecture des échanges de lettres entre le Gouvernement wallon et la Commission européenne, nous voyons que des contacts sont toujours en cours. On peut également remarquer que, dans certains pays, il y a encore des situations difficiles, qui sont connues depuis plusieurs années. On voit la situation des dirigeants syndicaux qui reste dangereuse au Guatemala et en

Colombie. On voit des violences envers les journalistes et les organisations agricoles au Honduras.

Ici, on nous demande de le ratifier à tout prix. Doit-on y voir un lien avec la présidence espagnole du Conseil, Monsieur le Ministre-Président ? C'est donc un catalogue d'échanges de très bonnes intentions, mais on n'a aucune garantie en termes de contrôle ou de sanctions sur les évolutions futures de l'accord. Quel est le statut juridique de ces échanges de lettres qui sont annexés au présent traité ?

Dans les échanges de lettres – voir page 29 –, il est expliqué que les questions et réponses à la Commission européenne ont été analysées par les parlementaires de la majorité. Bien sûr, nous étions hors jeu. On est aujourd'hui un peu devant le fait accompli et dans l'urgence. C'est pourquoi nous espérons pouvoir avoir des auditions sur ce texte et principalement par un juriste expert en la matière, mais aussi peut-être par un représentant de la DG Commerce qui pourrait venir expliciter sur la partie juridique des choses.

On voit aussi l'avis de la Commission européenne qui revient sur la nécessité à prévoir des procédures en vue d'organiser la prise de position de la Belgique au sein du Conseil d'association. Quelle est la solution trouvée par les différentes entités ? Quand sera adapté l'accord de coopération du 8 mars 1994 ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Excusez-moi de vous interrompre, mais je n'ai pas compris votre dernière interrogation par rapport à l'accord de coopération de 1994.

M. Bastin (Les Engagés). – L'avis du Conseil d'État de 1994 ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, c'est l'accord de coopération de 1994. Votre collaboratrice vous souffle la réponse.

M. Bastin (Les Engagés). – Elle fait exactement la même chose que la vôtre.

(Rires)

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous pouvez me faire confiance, c'est un accord de coopération en 1994. Ayez la gentillesse de répéter, parce que je n'ai pas bien compris, excusez-moi.

M. Bastin (Les Engagés). – Au niveau de l'avis du Conseil d'État qui revient sur la nécessité de prévoir les procédures en vue d'organiser la prise de position de la Belgique au sein du conseil d'associations, quelle solution a été trouvée par les entités ?

Mon autre question concerne la partie économique, les répercussions économiques de cet accord pour la Belgique et pour la Wallonie en particulier.

Pour nous, il n'est pas acceptable que des importations alimentaires sur le territoire européen ne respectent pas les mêmes normes environnementales, sanitaires et de bien-être animal que celles qui incombent aux productions alimentaires européennes. Pour nous, cela entraîne une concurrence déloyale et un impact négatif sur la biodiversité, la nature et le climat. Si nos exploitations ferment en raison de normes trop strictes ou en raison de concurrents respectant des normes sanitaires, environnementales et sociales moins exigeantes, on aura tout perdu.

Nous estimons que les clauses-miroirs ne sont pas des mesures protectionnistes pour le commerce ; ce sont des leviers pour que les importateurs tendent à une meilleure préservation de la biodiversité dont l'enjeu est mondial. C'est pourquoi mon groupe insiste pour que les clauses-miroirs protégeant la biodiversité et la nature ainsi que les consommateurs et les agriculteurs soient introduites dans les échanges commerciaux. Confirmez-vous que c'est bien le cas ici ?

Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour cette présentation. J'ai la même question que le collègue qui vient de prendre la parole, sur ce qui peut paraître comme de la précipitation par rapport à la discussion et au passage de ce texte. On a reçu un texte de 58 pages faisant référence à un texte de 2 000 pages. Ce n'est pas rien comme texte à analyser, surtout si l'on veut comprendre les mécanismes que vous avez évoqués.

Il serait intéressant d'avoir une réponse à cette question : pourquoi a-t-on dû aller si rapidement ? Ne faudrait-il pas prendre plus de temps pour analyser ces textes ? C'est ma première question.

Mon second point est plutôt un point de fond et cela peut être un désaccord entre vos propos et les miens. Ces accords représentent un danger économique pour les pays qui ont une puissance économique plus faible que l'Union européenne. Par exemple, si je l'ai bien compris, cet accord prévoit l'ouverture de certains secteurs qui sont actuellement des secteurs publics aux multinationales et aux grandes entreprises. Cela recèle un certain nombre de dangers. De ce point de vue, pour nous, il y a un déséquilibre entre les multinationales qui vont profiter de cet accord et les pays concernés. Il y a également un déséquilibre entre l'Union européenne et l'Amérique centrale.

Quand on observe les échanges commerciaux entre ces deux parties du monde, on voit que, dans l'état actuel des choses, il y a 8 milliards d'euros d'excédent favorable à l'Europe à travers ces échanges. C'est donc plutôt l'Europe qui y gagne par rapport à l'Amérique

centrale. Cet accord va aggraver le déséquilibre plutôt que le réduire. Il donne des possibilités aux deux parties, mais, en termes de gains et de pertes, on a plutôt des inquiétudes par rapport à des pays qui auraient plutôt besoin d'être soutenus, comme les pays d'Amérique centrale.

L'autre élément qui a été aussi évoqué est la situation politique de certains pays. Quand on prend l'exemple du Costa Rica, au moment où les accords ont été discutés en 2012-2014, il y avait une position forte de la part du Costa Rica pour protéger ses matières premières, à concurrence de 60 % au niveau de son territoire. Entre-temps, la situation politique au Costa Rica a radicalement changé. L'application de cet accord – vous l'avez dit, avec l'accord de ce pays – va faire sauter cette protection. Sur ce point, nous sommes donc inquiets, quand on voit ce qu'il se passe dans des pays comme la Colombie et le Guatemala. Le Guatemala particulièrement, car là aussi les rapports de force politiques ont radicalement changé ces dernières années. On voit d'ailleurs que certains candidats estampillés de gauche sont écartés de la présidentielle alors que d'autres, plutôt estampillés d'extrême droite, sont adoubés au niveau de la présidence du Guatemala.

Lorsqu'on voit la situation au niveau des secteurs associatifs ou syndicaux dans ces pays, on ne peut que s'inquiéter de la situation. J'ai bien entendu que le Gouvernement wallon a une inquiétude par rapport à ces éléments, mais lorsqu'on voit la formulation qu'il y a dans l'accord et qu'on la compare à la formulation qu'il y a eu dans des accords avec le Pérou notamment, on se rend compte qu'il faut probablement avoir une formulation plus ferme, plus claire, pour protéger les syndicalistes et toutes ces personnes qui essaient actuellement de changer les choses dans ces pays.

De ce point de vue, nous sommes plutôt inquiets par rapport à l'accord qui est présenté.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je remercie M. le Ministre-Président pour avoir présenté les grandes lignes, et ce, de la manière la plus complète possible, du projet de décret du Gouvernement wallon. J'entends mes collègues dire que l'on se précipite, mais l'accord a été signé le 29 juin 2012 et par conséquent cela fait 11 ans. Depuis lors, il y a eu des discussions et le seul pays qui ne l'a pas signé est la Belgique.

La Wallonie a toujours accordé une importance particulière aux accords commerciaux, comme M. le Ministre-Président l'a rappelé. Concernant l'accord avec l'Amérique centrale, nous avons longtemps estimé que les garanties en matière de normes sociales, sanitaires et environnementales n'étaient pas suffisamment rencontrées.

Parallèlement au processus mené au niveau européen mis en place pour renforcer les normes

salariales, sanitaires et environnementales des accords commerciaux en général, le Gouvernement wallon, comme l'a rappelé M. le Ministre-Président, a mené de nombreux échanges sur cet accord, en particulier avec la Commission.

L'objectif visé par le Gouvernement wallon était d'obtenir des garanties supplémentaires portant principalement sur les normes sociales et environnementales, sur les droits humains et sur l'implication des partenaires d'Amérique centrale. Hormis le cas du CETA, jamais un accord commercial n'avait suscité autant d'échanges entre le Gouvernement et la Commission. Encore une fois, je rappelle que l'accord entre l'Union européenne et l'Amérique centrale a été signé le 29 juin 2012.

Ces nombreux échanges ont permis d'obtenir des avancées significatives. En outre, le projet de décret renforce le contrôle parlementaire en prévoyant que, si les annexes de cet accord devaient être modifiées ultérieurement, le Gouvernement wallon le notifierait au Parlement qui pourrait s'y opposer. C'est la raison pour laquelle mon groupe soutient ce projet de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les explications très complètes que vous nous avez données. Par la nature de votre exposé, il me sera permis d'être d'autant plus bref dans mon intervention, si ce n'est l'une ou l'autre remarque par rapport aux interventions de mes collègues des Engagés et du PTB.

Vous avez exposé toutes les conséquences bénéfiques possibles de cet accord sur le plan économique. Cependant, il convient également d'en rappeler les conséquences sociales favorables. Celles-ci sont le développement social – qui va de pair avec le développement économique –, la participation de la société civile et des autorités locales et la promotion du développement durable, qui fait également partie de cet accord et des évolutions de celui-ci. Il convient dès lors de féliciter votre Gouvernement, en particulier vous-même et le ministre Borsus, puisque vous avez pu mener ce dossier à bien en demandant un certain nombre de renseignements et d'informations complémentaires, notamment auprès de la Commission européenne. Cela a permis de rassurer sur la portée de cet accord qui, comme vous l'avez rappelé, est déjà en vigueur depuis 10 ans, sauf dans des aspects aussi essentiels que le dialogue politique et la coopération. Il est dès lors important que nous puissions aller de l'avant.

Pour rappel, 26 pays de l'Union européenne sur 27 ont conclu cet accord et l'ensemble des pays concernés en Amérique centrale ont ratifié cet accord. S'il trouve qu'ils ont mal fait, je conseille à M. Mugemangango d'aller se présenter là-bas pour défendre ces pays. Je

crois qu'ils sont suffisamment grands pour le faire tout seuls et qu'il ne faudrait pas avoir une espèce d'arrogance de mauvais aloi à leur rencontre, car ce n'est pas approprié. Il est de l'intérêt de ces pays, tant au niveau économique que sur les aspects sociaux et environnementaux, que ce traité puisse être pleinement d'application dans l'ensemble de ses aspects et de ses dispositions.

J'ai entendu M. Bastin souhaiter des auditions. Permettez-moi d'en sourire. Il a été approuvé à la Chambre et au Parlement bruxellois. Il semble que vous ayez voté pour ce traité et, aujourd'hui, vous demandez des auditions. Dans le mécanisme à la belge, un peu surréaliste, que nous connaissons en matière de traités internationaux, on sait que l'on doit passer devant toutes les assemblées. Je ne sais plus s'il devait être soumis à l'approbation du Parlement germanophone, mais peu importe. Après le Parlement wallon, il restera le Parlement de la Communauté française. Je ne doute pas que le Parlement de la Communauté française statuera rapidement, dès lors que, au niveau de l'assemblée, si ce traité est approuvé dans 15 jours en plénière au Parlement wallon, l'ensemble des parlementaires présents au niveau de la Communauté française représenteront des institutions qui, toutes deux, ont approuvé le traité. Cela ne devrait donc plus poser de difficultés.

Enfin, en ce qui concerne l'urgence évoquée, je suis un peu surpris parce que le Gouvernement a déjà justifié l'urgence par sa demande à la Conférence des présidents afin que cette dernière accepte de le traiter en urgence. Je pourrais presque dire que ce point a déjà été tranché devant l'instance compétente, mais il est évident que vous aurez certainement des éléments de réponse à rappeler à ce propos, même si ces éléments sont déjà connus.

La présidence espagnole a été évoquée. Oui, il faut tenir compte de la réalité politique, mais il faut aussi tenir compte d'une autre réalité politique, à savoir que la présidence belge commence le 1^{er} janvier prochain. Nous avons encore un certain nombre de retards pour des traités commerciaux qui ont été déjà approuvés dans de nombreux pays de l'Union européenne et nous restons quelque peu en retard.

Tout le monde est convaincu ou peut être convaincu, moyennant un certain nombre d'adaptations et d'approches, qui peuvent être plus nuancées selon les uns et les autres, que ces accords sont globalement tout à fait favorables pour le développement économique, pour le développement social et pour le développement environnemental.

Un travail devra encore être réalisé – pas uniquement par votre Gouvernement et notre Parlement, nous en sommes bien conscients – en ce qui concerne un certain nombre d'autres traités. Si j'ai bonne mémoire, ils sont de l'ordre d'une dizaine. Il faudrait

que l'on puisse avancer à ce propos durant la prochaine législature, si cela ne peut encore se faire sous celle-ci. Mais après avoir approuvé le traité avec le Vietnam, où nous étions un peu dans les mêmes conditions, nous approuverons un autre traité qui est important où il y avait une demande d'un certain nombre de milieux – dont certains milieux économiques – d'être sensibles sur la signature de ce traité, notamment au niveau des Engagés du côté de Liège.

Il me semble avoir entendu une personne dont on a parlé récemment dans la presse, qui était assez attentive à cette problématique, et je me réjouis qu'elle puisse vous convaincre de l'opportunité.

Je pense donc que cette demande d'audition n'est pas nécessaire et je propose, Monsieur le Président, que nous puissions aujourd'hui approuver et voter à tout le moins l'approbation du texte qui nous est soumis par le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour la présentation. Je vais d'abord rappeler un certain nombre de choses ; je vais être assez longue, je vous préviens.

L'accord d'association UE-Amérique centrale a été signé le 29 juin 2012. Il s'articule autour de trois piliers : dialogue politique, coopération et commerce. Il ne couvre pas la protection de l'investissement.

Concernant le volet « dialogue politique », il érige notamment le respect des principes démocratiques et des droits humains comme un élément essentiel de l'accord. Cela se trouve dans l'article 1.1 de l'accord. Le volet commercial est d'application provisoire depuis le 1^{er} août 2013. Il vise, depuis déjà plus de 10 ans, non seulement l'amélioration de l'accès respectif des biens et des services au marché de l'Union européenne et de l'Amérique centrale, mais aussi la diminution des barrières tarifaires et non tarifaires. Il évoque le développement durable dans un court chapitre aux dispositions non contraignantes, mais qui fait néanmoins référence aux normes et aux accords multilatéraux en matière de travail et d'environnement. C'est un de ces traités de libre-échange dits d'ancienne génération, dont les textes et les mandats de négociation n'étaient du reste pas publics, chose qui a changé entre-temps.

Que veulent dire commerce et droits humains ?

La Wallonie a, jusqu'ici, laissé en attente l'assentiment à ce traité pour de nombreuses raisons. Je ne vais pas tout reprendre ici, mais les principales sont l'absence de caractère contraignant des chapitres concernant le développement durable, la difficulté de faire prévaloir concrètement le respect des droits humains et des droits du travail et la nécessité d'actualiser le cadre des relations commerciales sur la

base des évaluations *ex post*, évaluations réalisées par des experts indépendants cinq ans après la mise en œuvre provisoire de l'accord. Le Gouvernement a ainsi entretenu un dialogue actif avec la Commission européenne pour faire progresser la situation. Monsieur le Ministre-Président, la Wallonie a relayé auprès de la Commission un certain nombre de propositions et de questions du Gouvernement et aussi un certain nombre de préoccupations et de questions que porte mon groupe politique. Ce travail de fond n'a pas été vain, de sorte que l'on est enclin à penser que les conditions sont réunies pour regarder cet accord d'un œil plus favorable.

Pour rappel, les États d'Amérique centrale concernés par ce traité sont le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama. Pas la Colombie. Ces États sont très différents les uns des autres, tant par le fonctionnement de leurs institutions que par leur niveau de vie, leurs ressources et leurs avantages comparatifs sur le plan socioéconomique. On peut évoquer le respect fort variable de l'État de droit et des droits des travailleurs et des peuples indigènes, de l'indépendance de la justice, de la protection de l'environnement et de l'égalité des genres. Ainsi, l'État de droit est mis en cause au Honduras et au Nicaragua, mais aussi au Guatemala où le processus de mise en place du nouveau président élu est bloqué. Le Parlement européen a d'ailleurs adopté, au cours des derniers mois, plusieurs résolutions d'urgence où il exprimait ses préoccupations et demandait de surveiller de très près l'évolution de la situation. L'état de l'environnement et de la protection de la biodiversité sont surtout positifs au Panama. Il l'était aussi au Costa Rica, mais il recule depuis le changement de présidence en mai 2022 et son refus de ratifier l'accord d'Escazù, le premier traité environnemental d'Amérique latine et des Caraïbes adopté en 2018. L'environnement et la biodiversité sont par contre en grand danger au Salvador.

Nos relations commerciales, outre qu'elles sont peu importantes en volume et en chiffre d'affaires, sont elles aussi fort diversifiées. Les exportations wallonnes vers cette zone ont certes augmenté de 161 % depuis l'application de l'accord en 2013, en valeur absolue elles restent modestes, puisqu'elles sont passées de 24,5 millions d'euros en 2013 à 64,5 millions d'euros en 2022. Il s'agit principalement de biens dans le secteur chimique et pharmaceutique et, en second lieu, les produits alimentaires et les boissons.

Les importations wallonnes de produits de ces six pays ont fortement diminué, passant d'un peu moins de 10 millions d'euros à 620 000 euros, et ce, pour des produits non concurrentiels avec le tissu économique wallon : fruits tropicaux, café, cacao, plantes ornementales. De ce côté, Monsieur Bastin, on peut être rassuré.

Dans cet ensemble chamarré, ce qui pose le plus de difficultés à nos yeux d'écologistes, c'est dans un

contexte de relations inégalitaires entre les pays de l'Union européenne et les pays centraux américains, la faiblesse de la prise en considération des droits humains et du développement durable, et le travail insuffisant de la Commission européenne à cet égard.

Dernièrement, une dynamique plus positive a été mise en place avec, au bout du compte, des engagements. Un premier élément important, central même, est celui intervenu par une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable. Il y a d'abord eu, le 22 juin 2022, la publication par la Commission européenne de sa communication dite *TSD review*, qui a un rôle faitier pour les perspectives de la politique commerciale de l'Union européenne. La Commission annonçait que 18 des 20 nouvelles propositions pour rendre les accords plus durables pouvaient déjà être appliquées. À cet égard, comme le demandent les organisations de la société civile réunies dans le cadre des DAG, les groupes consultatifs domestiques, il faudrait que la Commission et les pays partenaires effectuent un suivi adéquat des propositions qui leur sont faites. Les traités de commerce ne peuvent livrer pleinement leurs fruits que si elle s'appuie sur les forces vives de la société qui ont leur mot à dire dans leur mise en œuvre et leur évaluation.

Puis, en septembre 2022, il y a eu une évaluation *ex post* après cinq ans de mise en œuvre provisoire de l'accord avec l'Amérique centrale, l'évaluation commanditée par la Commission à un consultant externe.

L'échange de courriers entre le Gouvernement wallon et la Commission a permis de clarifier le fait que celle-ci s'engage à mener à bien les pistes dégagées par cette évaluation et qui nous semblent prometteuses. Ce n'est que tout récemment que la Commission a accepté d'aller aussi loin. Ainsi, dans son courrier du 19 septembre 2023, le commissaire Dombrowskis, vice-président exécutif de la Commission européenne, rappelle bien que l'engagement de la Commission est exprimé dans la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil du 7 juin, intitulée « Un nouveau programme pour les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes », ainsi que dans le document de travail des services de la Commission du 20 juin 2023 sur les résultats de l'évaluation *ex post* du pilier commercial de l'accord entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale.

Tout cela constitue un travail de longue haleine, mais il nous permet de relire l'accord de libre-échange à la lumière de ces évolutions. Une nouvelle fois, la Wallonie a joué un rôle d'avant-garde dans une démarche de discussion et d'éclaircissement avec la Commission européenne, qui a abouti à une série d'engagements. En effet, s'agissant des normes sociales, la Commission s'est engagée à renforcer la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail et voir comment inclure ce

nouveau principe d'un environnement de travail sûr et sain, comme un engagement à respecter par toutes les parties, mais aussi dans le domaine de l'environnement, à intensifier le dialogue avec les pays d'Amérique centrale sur les politiques de l'Union européenne liée au Green Deal et à travailler avec les pays d'Amérique centrale pour développer des chaînes de valeur agricoles durables, notamment pour ce qui concerne la garantie d'exportation sans déforestation.

Tant à l'Europe qu'en Wallonie, les écologistes auraient souhaité aller plus loin et que soient élaborées, comme la Commission l'évoquait elle-même dans ses propositions de juin 2022, des feuilles de route précises avec des engagements chiffrés et contraignants pour renforcer la durabilité des accords de commerce. Cela n'a pas été possible et notre vigilance restera forte sur la mise en œuvre des actions envisagées.

Les 26 et 27 juin 2023, lors de la réunion du *TSD board* au Salvador, des priorités communes ont été établies par l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale en termes de mise en œuvre de la *TSD review*. Ses priorités communes portent sur la liberté d'association, l'éradication du travail des enfants et les inspections du travail, l'intégration de la décision de l'OIT et de ses membres d'inclure la sécurité et la santé au travail parmi les principes fondamentaux, qui est une décision récente de l'OIT, datant de juin 2022. À ce sujet, des actions sont prévues dès ce mois d'octobre au Guatemala, au Salvador, au Honduras, sur le plein respect des normes du travail.

D'autres priorités sont les plans nationaux pour la biodiversité, les contributions déterminées au niveau national sur le changement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, la préparation et la mise en œuvre du règlement de l'Union européenne sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation. Par ailleurs, la Commission s'est clairement engagée à assurer le suivi de ces priorités dans le cadre des réunions techniques bilatérales avec chacun des pays d'Amérique centrale et à œuvrer pour que les mesures d'exécution correspondant à ces priorités soient adoptées et accordées lors du prochain comité d'association UE-Amérique centrale prévu en juin 2024. Les échanges ont permis de définir, si pas la feuille de route que les écologistes souhaitent idéalement, mais bien un plan de travail précis avec chacun des pays d'Amérique centrale pour renforcer la mise en œuvre des engagements de développement durable dans les commerces et les engagements de la *TSD review*, les engagements de développement durable.

Ces engagements étaient certes évoqués dans le chapitre 21 de l'accord appliqué de manière provisoire depuis 2013, mais l'acuité et la pluralité des enjeux de développement durable pour le climat, pour l'environnement, pour la biodiversité, rendent ces engagements d'autant plus nécessaires. Il fallait donc définir un plan de travail actualisé.

Celui-ci est évoqué dans l'annexe du courrier du commissaire Dombrovskis du 27 avril. Il prévoit notamment – je pense qu'il est important de le citer – « l'organisation par la Commission des réunions bilatérales selon une nouvelle procédure, avec chacun des six pays membres de l'Amérique centrale, sur la mise en œuvre des dispositions relatives au travail et à l'environnement. Par l'intermédiaire du comité TSD ainsi que des contacts bilatéraux, la Commission s'engage, avec les pays de l'Amérique centrale, sur les exigences de la future législation de l'Union européenne en matière de durabilité ». À l'heure actuelle, ces discussions se concentrent sur le règlement de l'Union européenne sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation.

Le deuxième enjeu pour Ecolo et pour le Gouvernement wallon est celui des mécanismes de concertation avec la société civile et des mécanismes de plaintes pour celle-ci en cas de violation des droits humains. Nous souhaitons en effet garantir la possibilité, pour la société civile, d'être partie prenante des accords et le cas échéant d'introduire une plainte pour violation des normes sociales, environnementales et des droits humains. En ce qui concerne la société civile, les instances de concertation sont le DAG. Ils seront davantage associés au suivi des chapitres « développement durable » de l'accord.

Le Gouvernement wallon a obtenu de la Commission une confirmation formelle que le Single Entry Point, SEP, mis en place par la Commission européenne en 2020 pour traiter les plaintes portant tant sur les questions d'accès aux marchés que sur le non-respect des engagements TSD était également compétent pour traiter des plaintes relatives aux droits humains. C'est un autre point significatif.

La demande du Gouvernement wallon que le SEP puisse être utilisé par la société civile des pays partenaires n'a, par contre, pas été rencontrée. Cependant, la confirmation a été apportée quant au fait que les organisations européennes ont la possibilité de soumettre des plaintes TSD au nom d'organisations non européennes basées dans des pays partenaires. C'est ce qu'il s'est passé avec la plainte des mineurs colombiens et péruviens portée par le CNV, un syndicat hollandais, dans le cadre du traité UE Pacte andin.

Par ailleurs, pour s'assurer que les organisations de la société civile des pays d'Amérique centrale connaissent bien ce mécanisme, la Commission européenne a présenté le processus de dépôt d'une plainte auprès des SEP lors du forum de dialogue avec la société civile qui s'est tenue au Salvador le 28 juin 2023 et la Commission a convenu de le faire connaître plus largement. Beaucoup d'acteurs de la société civile ne connaissent en effet pas ce mécanisme.

Ces dernières semaines, en perspective ou à l'occasion du sommet UE-Amérique latine qui s'est

tenu les 16 et 17 juillet sous présidence espagnole, les deux parties ont encore progressé. Ainsi, le 7 juin, la Commission a communiqué sur un nouvel agenda pour les relations entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes. Une fois que l'accord aura été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne, la Commission s'est engagée publiquement à examiner la possibilité de rouvrir l'accord pour encore renforcer ces dispositions en matière de développement durable.

Dans son courrier du 19 septembre 2023, la Commission précise qu'elle procédera à une mise à jour ciblée de l'accord d'association UE-Amérique centrale, une fois qu'il aura été pleinement ratifié par tous les États membres de l'Union européenne.

Nous touchons ici à un point crucial quant à l'évolution de ce dossier et la perception que nous en avons. Ceci étant dit, il importe que la Commission procède, dans les meilleurs délais, au lancement de ce processus. C'est un élément capital du contrat passé entre la Wallonie et la Commission.

J'ajoute d'ailleurs qu'il est bien prévu un article 2 au décret, M. Sahli l'a rappelé, afin que toute modification de l'accord soit communiquée au Parlement rapidement, avec la possibilité qu'il s'y oppose dans les deux mois. C'est une disposition importante pour garantir le contrôle parlementaire basé sur l'avis du Conseil d'État, selon lequel l'assentiment ne peut être donné une fois pour toutes au Gouvernement.

Le Gouvernement wallon a eu des échanges nombreux et nourris avec la Commission européenne. Ces échanges ont eu lieu par échange de courriers les 19 janvier, 27 avril et 19 septembre 2023. Ces courriers sont joints en annexe du projet de décret. Au-delà de leur valeur pour le fond du travail poursuivi, Ecolo veut aussi souligner et saluer la grande transparence avec laquelle agit la Wallonie. Nous mesurons bien l'importance de ces courriers, dans la mesure où, à travers eux, la Commission prend les engagements forts que j'ai relevés précédemment. Ecolo prend donc acte avec grand intérêt des clarifications importantes et des engagements pris par la Commission eu égard aux demandes de la Wallonie. Les lignes ont bougé et des engagements ont été pris par la Commission. C'est un grand soulagement. Il est possible aujourd'hui de faire droit aux voix de plus en plus nombreuses – y compris de la part d'organisations de la société civile des pays d'Amérique centrale – demandant la ratification, afin que le volet politique de l'accord puisse être mis en œuvre.

Au cours des dernières années, la Commission et le Conseil ont pris prétexte que le volet politique de l'accord n'était pas en vigueur pour refuser de réagir aux violations des droits humains observées dans certains de ces pays. Avec la ratification, c'est aussi et surtout la clause démocratique – ou, comme elle est

aussi appelée, la clause « droits humains » – qui entrera en vigueur. Celle-ci joue dans la balance, car elle prévoit qu'un partenaire, en l'occurrence l'Union européenne, peut mettre en suspens, voire dénoncer, l'accord d'association si des violations des droits humains sont constatées. Les écologistes prennent donc au mot la Commission, les États membres et certains pays partenaires qui, dans les coulisses, se plaignaient que cette clause ne pouvait être utilisée pour sanctionner le Nicaragua. Ce sera désormais bientôt le cas. On jugera la Commission sur ses actes.

Une ratification est possible grâce aux balises qui ont pu être posées par les échanges, d'une part, entre le Parlement européen et la Commission – et je voudrais saluer ici le travail que réalisent mes collègues du groupe des Verts pour interpellier et produire des analyses et des études juridiques étayées et éclairantes – et, d'autre part, entre la Commission et la Wallonie. Ces derniers échanges ont été longuement commentés et sont accessibles en annexe au texte du projet de décret d'assentiment.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je serai très bref, Monsieur le Président, ne vous inquiétez pas. Je dois réagir aux propos de mon excellent collègue, M. Wahl, qui me rappelle certains transferts.

Plus sérieusement, il est vrai que mon collègue Dallemagne avait voté pour à la Chambre des représentants en 2015. Je rappelle, Monsieur Wahl, que nous sommes plus de huit ans après ce vote. De plus, durant ce vote en 2015 à la Chambre des représentants, le PS s'était opposé, par la voix de Mme Grovonijs, et n'avait pas soutenu le texte non plus. Le MR, quant à lui, l'a bien soutenu. Les membres Ecolo se sont aussi opposés à l'accord du Parlement européen et se sont abstenus à Bruxelles.

Nous sommes réunis huit ans plus tard et les choses ont évolué. Malheureusement, comme vous l'avez quasiment tous dit, dans certains pays, ce n'était pas une évolution positive. Monsieur Sahli, vous disiez qu'il y avait eu de grands échanges entre le Gouvernement wallon et la Commission. Je ne comprenais pas si vous parliez de la Commission européenne ou de la nôtre, car justement, avec notre commission, il n'y a pas eu d'échanges. Il y a eu beaucoup d'échanges, il y a eu un travail qui a été fait – on peut le reconnaître –, malheureusement, nous sommes le Parlement de Wallonie et on nous demande de passer cela en urgence, alors qu'au niveau fédéral il est passé il y a plus de huit ans.

Si l'on avait ressorti ce texte plus tôt, on aurait pu auditionner de grands techniciens, de grands juristes sur le sujet. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas ce texte, à partir du moment où il n'y a pas d'auditions, sauf si l'on passe au vote.

M. Wahl (MR). – On pourrait entendre l'Union wallonne des entreprises qui, le 2 mai, demandait que l'on ratifie.

M. Bastin (Les Engagés). – Aussi.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je ne serai pas trop long. J'ai été surpris par l'intervention de M. Sahli qui fait comme si tous les parlementaires au Parlement de Wallonie avaient le texte dans leur tiroir depuis 2012. Ce n'est pas la situation.

Moi-même, je ne suis élu que depuis 2019 et c'est jeudi dernier que l'on a appris que la discussion aurait lieu aujourd'hui. Pour être clair avec les faits, c'est cela qui s'est passé. Par conséquent, en termes de timing, on est loin de l'intervention que M. Sahli a faite.

Je voulais aussi réagir à l'intervention de M. Wahl. Je ne crois pas que c'est de l'arrogance de s'inquiéter de ce qu'il se passe, par exemple, dans un pays comme le Guatemala. Au Guatemala, malheureusement, actuellement, nous avons une alliance politique d'extrême droite. Dans la perspective des élections du mois de juin, on voit que la candidate de gauche, d'origine indigène, a été écartée pour des prétextes qui sont jugés fallacieux par la société civile et que, d'autre part, la candidate d'extrême droite – la fille de l'ancien dictateur qui a été condamné en 2013 pour génocide et qui a fait plus de 10 000 morts – a été adoubée. Je ne le signale pas parce que c'est sa fille, mais parce que la loi du Guatemala interdit en principe à une personne aussi proche de ce dictateur de se présenter.

Pourtant, cette personne a été adoubée pour les prochaines élections. Donc oui, effectivement, je crois que toute la société civile, les syndicalistes et le monde associatif s'inquiètent de la situation au Guatemala, que d'aucuns qualifient maintenant d'un pays qui s'enfoncé dans l'autoritarisme. Ce que je dis par rapport à ce qu'on peut lire de l'accord, c'est que les modalités prévues – qui ont été rappelées notamment par Mme Ryckmans – sont assez similaires à d'autres accords qui existent par rapport à l'Amérique latine et ne suffisent pas pour protéger la société civile et les syndicalistes de ces pays. C'est la question qui se pose, ce n'est pas un « jugement arrogant », c'est un jugement politique et inquiet sur ce qui se passe là-bas. C'est la raison pour laquelle je pense que ce type de modalité devrait être renforcé pour pouvoir protéger la société civile de ce qu'il se passe, notamment dans un pays comme le Guatemala.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je le comprends, on préfère toujours avoir plus de temps, mais je tiens quand même à rappeler que le Gouvernement avait cela à son ordre du jour fin mai, si je me souviens bien. La notification

était disponible à partir du 6 juin et, par conséquent, il était tout à fait possible et légitime de poser une série de questions à ce moment-là. À ma connaissance – j’ai cherché sommairement –, je n’ai trouvé aucune question de parlementaires sur le sujet depuis le 6 juin dernier. Je trouve le procès un peu dur à l’égard du Gouvernement. Il y a une volonté d’avancer et l’on doit avancer en sachant que l’on a eu suffisamment de temps pour en prendre connaissance. Les éléments neufs dont on a pris connaissance plus récemment sont les courriers de la Commission. À mon sens, en termes de temps, cela nécessite un travail qui est moins important en termes de volume, puisque forcément – M. Bastin l’a dit tout à l’heure – le nombre de pages était relativement conséquent. Il me semble que l’on a pu avoir du temps, pour celui qui s’y intéressait, pour parcourir les choses en long, en large et en travers.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je partage et comprends totalement le point de vue de M. Mugemangango en ce qui concerne la situation des droits démocratiques dans un certain nombre de pays. Il faut voir quand ces pays ont ratifié d’une part, et d’autre part – c’est aussi un grand débat que l’on peut avoir – vaut-il mieux conserver des moyens de pression, même s’ils sont insuffisants à nos yeux, que de ne pas en avoir du tout ? C’est un débat intéressant. Nous le tenons peut-être aujourd’hui, mais je crois que ce qui est important maintenant c’est d’aller de l’avant, comme cela a été rappelé.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je ne veux pas polémiquer sur la question de savoir quand nous aurions pu le lire ou ne pas le lire avec M. Disabato. La réalité est qu’il existe un grand nombre de notifications gouvernementales chaque semaine, et c’est bien logique puisqu’il y a un travail fait par le Gouvernement. Il est évident que l’on pourrait poser des questions sur l’ensemble des notifications et des textes qui passent au Gouvernement, mais la réalité est que la mise à l’ordre du jour d’aujourd’hui de ce texte a été décidée il y a quelques jours.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers collègues parlementaires, pour quelles raisons ratifier cet accord ?

Comme indiqué dans mon intervention liminaire, un travail important a été mené par le Gouvernement avec la Commission pour établir un plan de travail afin de garantir la mise en œuvre effective des priorités communes de l’Union et des pays d’Amérique centrale dans le domaine du droit du travail et de l’environnement. Ce travail a produit des résultats sans

précédent, je dois le rappeler, dans le cadre d’un accord qui est déjà conclu et qui est déjà en vigueur.

Je vous ai exposé les résultats obtenus dans mon intervention. Sans ce travail important, il n’aurait pas été possible pour le Gouvernement de vous recommander la ratification.

Par ailleurs, les groupes consultatifs nationaux composés de représentants de la société civile de l’Union et des pays d’Amérique centrale ont également appelé, dans une déclaration commune publiée en juin 2023, à finaliser la ratification complète de cet accord d’association.

Pour ce qui concerne la remarque du Conseil d’État, nous devrions profiter des travaux de révision de l’accord de coopération de 1994 pour en étendre son champ d’application. Il s’agit toutefois d’une négociation compliquée. C’est une négociation que les entités fédérales ont avec le Gouvernement fédéral.

Pour en revenir au comité mis en place par l’article 6.2 de l’accord, dans la pratique, la position belge au sein du Conseil de l’Union est fixée lors des réunions de coordination de la Direction générale « Coordination et affaires européennes » prévue dans l’accord de coopération de 1994. Au cas où, exceptionnellement, une intervention nationale belge demeure nécessaire dans le cadre des réunions du comité, celle-ci doit également être déterminée au sein de ce mécanisme de coordination.

Pour ce qui concerne les relations commerciales entre la Wallonie et l’Amérique centrale, ainsi que les chiffres sur l’investissement, l’export wallon vers l’Amérique centrale a augmenté de 161,9 % depuis l’application de l’accord. En termes de valeur absolue, le niveau des exportations wallonnes vers l’Amérique centrale a progressé de 24,56 millions d’euros en 2013 et de 64 millions d’euros en 2022. Malgré cette augmentation importante de 162 % entre 2013 et 2022, la part de l’Amérique centrale dans le total mondial des exportations de la Wallonie reste très marginale. La ventilation sectorielle de l’export wallon vers l’Amérique centrale fait apparaître une forte concentration dans les secteurs chimique et pharmaceutique en forte croissance.

Le deuxième secteur d’activité, à savoir les produits alimentaires et les boissons, a vu ses livraisons vers les régions augmenter d’à peu près 800 %. Cette augmentation s’explique par les exportations de frites surgelées.

Quant à l’importation d’Amérique centrale, celle-ci a diminué de 94 %. La part de l’Amérique centrale dans le total mondial des importations de la Wallonie reste insignifiante. Le premier poste d’importation concerne les produits de l’industrie alimentaire, principalement le café et le tabac. Les produits du règne végétal arrivent en deuxième position des importations de la Wallonie en

provenance des six marchés d'Amérique centrale. En troisième position se retrouvent les instruments et appareils optiques. La balance commerciale est demeurée excédentaire pour nous.

Pour ce qui concerne la situation du Guatemala, le Gouvernement est attentif à l'évolution de la situation du Guatemala depuis le second tour de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 20 août. Cette élection s'est soldée par une nette victoire de Bernardo Arévalo, du parti Movimiento Semilla. Le Gouvernement, tout comme l'Union européenne, est préoccupé par les tentatives continues et persistantes qui visent à saper les résultats de ces élections par des actions juridiques et procédures sélectives et arbitraires qui ne sont pas conformes à la Constitution du Guatemala ni aux normes internationales et régionales auxquelles le Guatemala a souscrit. Le haut représentant Josep Borrell s'est exprimé clairement sur le sujet le 29 août et l'a à nouveau fait jeudi 5 octobre. Le Gouvernement se réjouit de travailler avec l'administration du président élu Arévalo sur les priorités communes identifiées dans le cadre de cet accord d'association lorsqu'il prendra ses fonctions en janvier 2024.

J'ai encore deux petites remarques, Monsieur le Président, si vous me le permettez.

Tout d'abord, j'ai bien entendu chacune et chacun des membres de cette commission. Pour ce qui concerne Les Engagés, je ne comprends pas toujours. Je ne suis vraisemblablement pas assez l'actualité. Dans le Gouvernement de 2018 comprenant Les Engagés et les libéraux, votre parti politique, dans lequel j'imagine que vous continuez à vous reconnaître, a accepté une première lecture. Nous dire après 2018 que l'on va trop vite, c'est une manière de voir la vitesse.

Ensuite, pour ce qui concerne le Costa Rica, à sa demande, j'ai rencontré longuement son président. Celui-ci m'a fait passer deux messages. Le premier, c'est qu'il faut maintenant aboutir. Deuxièmement, sur le plan géopolitique, ne vous faites pas d'illusions, si c'est réellement bloqué, ils vont s'orienter vers les Russes ou vers les Chinois. La question de la relation entre l'Union européenne, l'Amérique centrale et, demain, l'Amérique du Sud est tout de même une question très importante. On parlera de l'Amérique du Sud en temps voulu, mais ce ne sont pas des petites questions d'ordre secondaire.

Voilà ce que je voulais apporter comme éléments de réponse et éclaircissements, Monsieur le Président.

M. le Président. – Avant d'en arriver à l'examen article par article, je me tourne vers les députés pour voir s'il y a une demande de reprise de parole après les éclaircissements produits par M. le Ministre-Président.

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre-Président pour les éclaircissements. J'ai été un peu distrait et je n'ai pas compris les propos relatifs à la rapidité en 2018.

De toute façon, à partir du moment où on le vote au Fédéral en 2015 et que l'on arrive à la Région en 2023, en « pseudo-urgence », en nous mettant le texte en entier sur la plateforme jeudi et en nous disant : « Vous devez vite le voter », on comprend bien que nos collègues ne voteraient pas les auditions. C'était juste pour justifier la raison pour laquelle mon groupe votera contre.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voudrais remercier M. le Ministre-Président pour ses réponses. Nous voulons redire que c'est le travail porté par le Gouvernement et les réponses et les engagements pris par la Commission qui rendent cette ratification possible aujourd'hui. Nous soutiendrons donc ce processus, mais nous le ferons avec la plus grande vigilance. Nous resterons attentifs, ici et à l'Europe, pour que les engagements pris par la Commission soient d'application dans les meilleurs délais. Le processus de mise à jour ciblée doit avoir lieu dans les meilleurs délais après la ratification ; le processus doit impérativement être sur les rails avant la fin de la législature.

La Commission sait que nous observerons le suivi de ses engagements avec vigilance, mais aussi avec mémoire. Cette mise à jour devra évidemment se faire sur la base de la TSD *review*, dont les feuilles de route, de l'évaluation *ex post* du *position paper* et de la déclaration conjointe des DAG du 27 juin 2023.

La vigilance nous incombera aussi pour que le Parlement reste alerte sur la progression des avancées attendues dans la mise en œuvre des engagements internationaux et des conventions de l'OIT dans les six pays d'Amérique centrale, et pour qu'il réagisse en cas de modification du traité, comme l'a recommandé le Conseil d'État quand il en a été saisi par le Gouvernement.

Ceci ne préjuge en rien par rapport à d'autres traités. Nous analysons les choses au cas par cas, avec l'objectif de préserver les droits sociaux, les droits environnementaux, les droits humains des populations ici et là-bas. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les réponses que vous avez fournies. Nous sommes conscients qu'il y a une volonté d'avancer vers une plus grande vigilance par rapport aux droits de la société civile dans tous ces pays et que vous serez attentif à la manière dont cela va évoluer.

La majorité de mes doutes sont maintenus. Malgré ces réponses et cette vigilance qui, je l'espère, sera effectivement organisée, nous allons nous abstenir sur ce texte.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement n° 1 (Doc.1478 (2023-2024) N° 2) a été déposé.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT
À L'ACCORD ÉTABLISSANT UNE
ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET
L'AMÉRIQUE CENTRALE, D'AUTRE PART,
FAIT À TEGUCIGALPA LE 29 JUIN 2012
(DOC. 1477 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)**

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1477 (2023-2024) N° 1 et 1bis).

Art. 1^{er} et 2

Les articles 1^{er} et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1477 (2023-2024) N° 1 et 1bis).

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission des affaires générales et des relations internationales recommandent l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

**PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT,
EN CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DONT
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À LA RÉGION
WALLONNE, À L'ACCORD ÉTABLISSANT UNE
ASSOCIATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET SES ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET
L'AMÉRIQUE CENTRALE, D'AUTRE PART,
FAIT À TEGUCIGALPA LE 29 JUIN 2012
(DOC. 1478 (2023-2024) N° 1)**

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 1).

Un amendement n° 1 (Doc.1478 (2023-2024) N° 2) visant à insérer un article 1^{er} a été déposé par M. Sahli, Mme Ryckmans et M. Gardier.

Il s'agit d'un amendement technique visant à un insérer un article 1^{er} avant l'article 1^{er} actuel afin d'indiquer qu'il s'agit d'un décret portant sur des matières transférées.

L'amendement n° 1 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 2) visant à insérer un article 1^{er} est adopté par 9 voix contre 1.

Art. 1^{er} et 2

Les articles 1^{er} et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} et 2 sont adoptés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, en ce qui concerne les matières de la Communauté française dont l'exercice a été transféré à la Région wallonne, à l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012 (Doc. 1478 (2023-2024) N° 1).

Par 8 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission des affaires générales et des relations internationales recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA DÉCLARATION DE M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT CONCERNANT LE BUDGET WALLON 2024 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la déclaration de M. le Ministre-Président concernant le budget wallon 2024 ».

M. Disabato, Mme Nikolic et M. Sahli se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez fait un certain nombre de déclarations par rapport au budget wallon. Une déclaration m'interpelle plus que d'autres, c'est quand vous affirmez : « soyez heureux, Wallons et Wallonnes, on ne sera pas plus taxés ». J'ai envie de vous dire : heureusement, puisque vous l'avez déjà fait.

On voit par exemple ce qu'il s'est passé avec la taxe de mise en circulation, qui a fortement augmenté ; on n'est pas les seuls à le dire puisque le ministre Henry ne nous a pas fait l'honneur de nous donner les chiffres précis. Cependant, la Ligue des familles explique que, quand elle analyse les voitures neuves et d'occasion qui sont régulièrement utilisées par les familles nombreuses, deux tiers de ces voitures seront concernés par une augmentation de la taxe de mise en circulation. La taxe est déjà là.

Deuxièmement, il y a cette augmentation de la taxe poubelle dans beaucoup de communes. Par exemple, je paie maintenant 200 euros de taxe par an, 1,25 euro le sac. Malgré les mesures prises, notamment par Mme Tellier à l'époque, beaucoup de communes ont augmenté la taxation au niveau de l'organisation, de la collecte et du tri des déchets. Cela aussi a un impact sur les familles.

Troisième exemple, qui est relativement récent, c'est cette fameuse pression au niveau du précompte immobilier qui a augmenté de 10 % – cela veut dire, pour certaines familles, 70 euros, 80 euros, 100 euros en plus à payer. J'ai été étonné de la réponse que vous avez

donnée à cette question dans les médias : vous dites que c'est dû à l'indexation. Cette réponse m'étonne à deux niveaux. Premièrement, j'imagine que, comme membre d'un parti progressiste comme le PS, vous savez que l'indexation, qui est très importante et pour laquelle toute personne de gauche doit se battre, ne suffit pas à ce que les gens ne basculent pas dans la pauvreté. Ce n'est pas moi qui le dis, il suffit de lire dans la presse aujourd'hui ce que disent les Restos du Cœur. Le directeur de la Fédération des Restos du Cœur explique que les Restos du Cœur ont distribué 1,3 million de repas en 2022. C'est donc une explosion par rapport aux 670 000 repas distribués un an auparavant. Il estime même que, quand on compare le premier trimestre de 2022 et celui de 2023, il y a une augmentation de 30 % de repas distribués. Affirmer que l'indexation suffit à faire face au coût de la vie n'est donc pas correct. Les faits le montrent, les gens le savent. L'indexation est indispensable, mais elle ne suffit pas à éviter de faire basculer les gens dans la pauvreté.

L'autre élément qui me frappe concerne le précompte immobilier. Ils ne sont pas là, mais ce sont Les Engagés qui l'avaient souligné. Je dois le reconnaître. Les montants d'aides aux personnes qui sont propriétaires et qui ont dans leur famille une personne porteuse de handicap, ou aux personnes qui sont en difficulté, n'ont pas été indexés. C'est anormal. Si l'on accepte l'idée de l'indexation du précompte, il faut accepter l'idée que le montant d'aides soit indexé. Sinon, la Région wallonne met 15 millions d'euros dans sa poche au lieu d'aider les personnes en difficulté ; c'est ce qui se passe maintenant. Vous dites ne pas les avoir taxées. Je vous réponds que, si, vous avez taxé les gens. Je vous rappelle d'ailleurs que, au niveau de la DPR, il y avait une promesse du Gouvernement de faire un effort par rapport au précompte immobilier. Manifestement, ce n'est pas le cas.

Un autre élément qui me frappe dans toute cette communication et dans tous les travaux budgétaires de la Région wallonne, c'est qu'il y a des éléments que vous auriez pu creuser pour économiser de l'argent. Vous ne l'avez pas fait. Je pense à tout l'argent qui va actuellement dans des aides économiques aux grandes entreprises. Ce n'est pas moi qui le dis, M. Becker de la CSC explique qu'il y a 900 millions d'euros d'aides qui vont aux grandes entreprises. On sait que des entreprises comme Engie-Electrabel ont fait des bénéfices énormes sur le dos de nos factures et ils sont pourtant aidés par la Région wallonne. C'est aussi le cas de TotalEnergies. Beaucoup d'entreprises sont aidées par la Région wallonne. M. Becker parle carrément d'effet d'aubaine. Il dit que l'on devrait pouvoir économiser, aller chercher de l'argent pour aider à boucler le budget de la Région wallonne.

Je suis parfois un peu surpris – mais j'imagine qu'ils vont s'en expliquer – par le discours du MR sur le budget. On dirait qu'ils ne sont pas dans la majorité. On a l'impression que le MR n'a pas participé à

l'élaboration de ce budget, puisqu'on a entendu Mme Galant dire ce matin à la radio : « Il faut vraiment s'en prendre aux dépenses inutiles ». Je peux être d'accord avec cette phrase, mais cela dépend de quelles dépenses on parle. Vous cherchiez, vous, il y a déjà quelques jours, 50 millions d'euros pour boucler le budget. Si vous réduisez les salaires des ministres, des députés, et si vous réduisez votre cabinet ou les cabinets – encore une fois, une idée qui n'a pas été soutenue que par nous, même M. Dolimont, qui est ministre du Budget ici en Région wallonne en a parlé dans la presse –, on pourrait économiser 30 millions d'euros. C'est dans cette direction qu'il faudrait aller chercher pour boucler votre budget.

J'aimerais aborder un dernier point. Vous dites depuis des mois que ce Gouvernement n'est pas un gouvernement d'austérité. En général, quand je vous dis cela, vous dites : « Non, cela ne peut pas être un gouvernement d'austérité puisqu'on a un Plan de relance ». Oui, mais à côté du Plan de relance, vous économisez, à l'horizon 2024, 1 milliard d'euros sur le dos des Wallons et Wallonnes soit de manière directe, avec les éléments que j'ai déjà évoqués, soit de manière indirecte, en vous attaquant aux services proposés aux citoyens. Quand vous diminuez le Fonds des communes de 10 millions d'euros par an, cela a des conséquences pour des communes qui sont en difficulté. Oui, Monsieur Di Rupo, vous êtes à la tête d'un gouvernement d'austérité. Ces éléments nous font penser que ce budget ne va pas se faire en faveur des citoyens, mais en leur défaveur.

M. le Président. – J'aimerais indiquer que vous vous êtes très éloigné du texte que vous avez déposé dans votre interpellation, Monsieur Mugemangango. Vous en arrivez là, mais vous avez contextualisé de façon très large et, pour tout dire, de manière difficile à anticiper pour les personnes qui doivent vous répondre, en l'occurrence le ministre-président.

Je le note parce que c'est fort éloigné du texte que j'ai sous les yeux, même si à la fin vous « retombez sur vos pattes » en posant un certain nombre de questions qui se trouvaient dans votre interpellation.

Je me dois de le souligner, parce que c'est objectivement fort éloigné de ce qui était prévu au départ dans le cadre de votre interpellation.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, je le conçois, mais ce serait ne pas faire honneur au ministre-président lui-même de ne pas tenir compte de sa propre communication que je ne connaissais pas, qui a eu lieu ce week-end, sur le même sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je n'avais pas prévu de me joindre, mais avec ce que j'ai entendu, je ne pouvais pas ne pas réagir.

Vous dites que c'est un gouvernement d'austérité. Quand on voit le déficit budgétaire, quand on voit les efforts que la Wallonie fait par rapport à toute une série de domaines avec, si vous avez un peu d'histoire en tête, une situation jamais connue, en tout cas depuis l'existence de la Région, et cela fait plusieurs décennies qu'elle existe, quand on prend – cela peut faire sens de ritournelle – les inondations, le covid, la guerre en Ukraine, les prix des factures énergétiques, il y a eu toute une série de choses sur lesquelles le Gouvernement a pris ses responsabilités.

Contrairement à ce que vous prétendez – on nous reproche d'ailleurs souvent de ne pas faire suffisamment d'efforts budgétaires –, le Gouvernement a trouvé une synthèse intéressante, avec des dépenses d'investissement importantes, mais à côté de cela aussi des efforts structurels parce que l'on a besoin aussi, comme M. Hilgers l'avait expliqué, d'avoir aussi une marge de manœuvre s'il devait survenir encore une crise supplémentaire.

Quand je prends les différents éléments que vous amenez, la TMC, c'est d'une mauvaise foi crasse, permettez-moi de vous le dire. Il n'y a aucune augmentation de la fiscalité. Il n'y aura pas 1 euro en plus dans les caisses de la Région. C'est une réorganisation.

C'est vrai que certains, s'ils maintenaient le même véhicule pour leur prochain achat, paieraient peut-être un peu plus. Toutefois, la plupart, 85 % des gens, verront leur taxe diminuer, pas énormément. Je ne vais pas non plus faire croire que c'est un changement radical, mais il y aura une diminution.

Venir faire croire que le Gouvernement a essayé d'alimenter les caisses à travers cette réforme, c'est totalement faux. Malgré tout, c'est vrai que cela nécessite un changement de comportement. C'est l'objectif même de la réforme. Par ailleurs, je tiens à vous rappeler que vous aviez aussi, vous-même, dans votre programme, des réflexions par rapport à la masse-puissance, ce que le Gouvernement a fait à travers la réforme qu'il a proposée.

Deuxième élément, les poubelles, je suis désolé, mais ce n'est pas de la compétence de la Région. C'est une compétence dévolue aux communes.

Effectivement, la ministre Tellier a pris une série de mesures pour éviter une augmentation du coût des déchets. Après, les communes ont leur autonomie et certaines ont décidé de l'augmenter. Certaines autres l'ont aussi diminué. Parfois, cela peut paraître facial parce que, en fait, on a retiré les sacs-poubelles dits gratuits, mais ce n'est jamais gratuit, il y a bien

quelqu'un qui paie à un certain moment. Cette taxe était, pour certaines communes, diminuée.

Troisièmement, le PRI, encore une fois, il n'a jamais été question de péréquation. Le jour où il y aura une péréquation... Je ne l'ai pas connue, mais on me l'a raconté : à l'époque, un ministre avait tenté de faire la péréquation cadastrale. Je peux vous dire que des gens étaient sortis avec leur fusil et que, politiquement, il n'est pas resté très longtemps à la tête de son département. Par rapport au PRI, soyons clairs, c'est juste une indexation, comme dans tout. Il y a systématiquement une indexation des salaires et, parallèlement à cela, il y a une indexation de la taxe sur le précompte immobilier.

Soyons clairs, si l'on faisait une mesure de réduction du précompte – c'est vrai qu'on l'avait imaginé un moment au départ –, reconnaissons que les premiers qui vont être bénéficiaires de cela, ce ne sont pas forcément les plus faibles que l'on vise. Les plus faibles, je suis désolé, mais ils sont plutôt locataires que propriétaires. C'est déjà un élément. Puis, généralement, ce ne sont pas eux qui paient les plus hauts précomptes de manière générale.

Sur le Fonds des communes, là aussi, je trouve que c'est faire un mauvais procès au Gouvernement puisque, depuis le début – je vais en terminer, Monsieur le Président –, on fait une indexation +1 %. Il n'y a aucune politique en Wallonie qui peut se targuer d'avoir eu un tel soutien, très sincèrement. À ce niveau, c'est aussi un mauvais procès que l'on nous fait.

J'en arrive à la fin et à la conclusion et je m'en excuse pour le temps mis. Toutefois, on peut toujours contester tout ce que l'on veut, c'est le droit démocratique de chacun, mais encore faut-il le faire sur des bases factuellement correctes. Ce n'était pas le cas dans votre intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais juste réagir aux yaka-fokon. Vous avez cité, dans les médias, mais vous l'avez aussi dit dans votre intervention, le calcul que le député a fait pour aller chercher 50 millions d'euros en diminuant, voire en supprimant, les députés, les parlements, peut-être même la démocratie. On sait que c'est le projet qui est derrière toutes vos interventions dès qu'il s'agit d'attaquer les parlements, mais vous faites la même proposition pour tout. On dirait que les solutions à tous les problèmes seront trouvées en diminuant le nombre de parlementaires, en diminuant le nombre de membres de cabinet, voire en les supprimant purement et simplement. Mais quand le MR, le PS, Ecolo et les présidents de partis viennent avec une feuille de route pour une réforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous-même, Monsieur Mugemangango, en face de moi,

sur un plateau télé, vous avez hurlé en disant que ce n'était pas possible, que réformer allait coûter plus cher, et cetera. Vous avez vous-même adopté les réflexes du passé que vous n'arrêtez pas de dénoncer et vous êtes fermés à toute proposition de réforme. Pour vous, il n'y a que refédéraliser la santé qui va tout régler. C'est là le problème de votre réflexion et la malhonnêteté intellectuelle qui est derrière : vous savez que c'est impossible. Vous savez que les partis du nord ne le veulent pas. C'est facile d'utiliser yaka-fokon, mais ce n'est pas possible ni réaliste. Il faut arrêter de jeter de la poudre aux yeux.

Dans le texte de l'interpellation de M. Mugemangango pour le PTB, son auteur a pris l'exemple des Pays-Bas. Là aussi, comparaison n'est pas raison. Vous dites qu'aux Pays-Bas le système de collaborateurs des ministres est diamétralement opposé au nôtre. Le système est pensé afin que le ministre et l'administration publique travaillent en parfaite harmonie. Êtes-vous en train de dire aux près de 10 000 fonctionnaires wallons que l'on va leur appliquer le même système qu'aux Pays-Bas, où c'est un contrat de travail, comme dans le privé et où il y a une très forte perméabilité entre la fonction publique et l'emploi privé ? Est-ce le nouveau discours du PTB ? C'est juste pour que les fonctionnaires qui nous écoutent sachent de quoi il s'agit.

Savez-vous combien il y a de fonctionnaires aux Pays-Bas ? Vous comparez les Pays-Bas avec la Région wallonne, donc je vais prendre les mêmes comparaisons. Il y a un peu moins de 10 000 fonctionnaires dans le Service public de Wallonie, 100 000 aux Pays-Bas. Allons-nous vraiment faire des économies pour une population qui fait quatre fois celle de la Wallonie ?

Monsieur Mugemangango, avec le PTB il faut arrêter de jeter cette poudre aux yeux. Confrontés à la réalité, vos yaka-fokon ne tiennent pas.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais poser une question. Je rallonge un peu mon temps de parole, mais c'est vrai qu'il y a d'éventuelles pistes de réflexion au niveau du Gouvernement wallon sur une réforme des cabinets ministériels. Le MR y est attentif. Existe-t-il déjà des pistes sur la table ?

M. le Président. – La parole est à M. Sahli qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je ne sais pas si M. Mugemangango a regardé l'ordre du jour des commissions, mais il y figure un débat sur les orientations budgétaires 2024 avec le ministre du Budget Dolimont, un étage plus bas. Je me suis dit que, en tant que chef de file, vous auriez dû y être présent.

Par ailleurs, c'est vrai que probablement, à votre place, j'aurais tenu aussi un discours un peu démagogique. Je tiens cependant à rappeler que le

Gouvernement, depuis sa mise en place, a fait face. La région liégeoise, pour ne pas la nommer, est complètement désarmée à la suite des inondations ; la crise sanitaire a eu un impact et vous le savez, on en a discuté ici. Malgré tout cela, le Gouvernement wallon a dégagé des moyens non seulement pour maintenir l'existant, mais aussi pour l'amplifier.

Il a apporté son soutien à tout, en matière d'emploi, notamment dans le secteur des aides-ménagères à domicile, soit 47 000 personnes, dont 96 % sont des femmes, souvent des femmes monoparentales. Le Gouvernement a mis la main à la poche pour maintenir les emplois et soutenir le secteur. Je cite aussi toute la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ou encore la réforme des APE qui a pu maintenir les 60 000 travailleurs, pour leur donner un avenir beaucoup plus durable que ce qu'ils avaient par le passé, ainsi que les politiques de maintien à domicile pour les personnes âgées. C'est important. J'aurais aimé aussi que vous fassiez allusion à toutes ces politiques.

J'ai envie de rappeler aussi – mes collègues n'y ont pas fait référence – l'exemple de réussite qui me vient à l'esprit : 260 millions d'euros seront investis dans le cadre d'un accord historique pour le secteur non marchand. Il permettra d'améliorer les conditions de travail de plusieurs milliers de travailleurs. La question qui me vient à l'esprit est : qu'allons-nous faire ? Vous parlez tout à l'heure des moyens que l'on donne aux entreprises pour les emplois. Faut-il supprimer les aides aux entreprises pour encore amplifier le nombre de demandeurs d'emploi et mettre des familles entières dans le désarroi ? C'est facile d'être dans l'opposition et de dire yaka faire.

Quand vous avez été sollicité pour gouverner, Monsieur Mugemangango, vous étiez présent durant les négociations. Devant le ministre-président et le président du Parti socialiste, vous avez refusé et préféré rester au balcon, parce que vous n'étiez pas prêt à gouverner. Vous n'êtes d'ailleurs pas prêts à gouverner pour l'avenir, d'après les déclarations du PTB. À un moment donné, il faut être sérieux : on représente les citoyens.

Au Parti socialiste, nous ne sommes pas parfaits. Cependant, on fait notre mieux tous les jours pour améliorer le quotidien des gens. À l'instar de la majorité de mes collègues, tous partis confondus, nous sommes des pères de famille sérieux et sincères qui œuvrons pour améliorer le bien-être des Wallonnes et Wallons. C'est facile de dire yaka ou prétendre que rien ne va, c'est trop facile. L'essentiel est de se retrousser les manches et d'aller au charbon pour essayer d'améliorer le quotidien des gens. Arrêtons de raconter tout et n'importe quoi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Messieurs les Députés, ma réponse sera très brève parce que le débat a été riche en réponses. Je remercie les membres qui ont pris la parole.

Le ministre du Budget se fera un plaisir de vous exposer par le menu la manière dont le budget a été confectionné. Pour les cabinets ministériels, on peut toujours estimer que l'herbe est plus verte ailleurs. J'ai la plus grande et la plus haute estime pour tous les membres de cabinet. Je les vois travailler de manière remarquable dans l'intérêt général. Au risque de devoir rappeler une lapalissade, ce sont des femmes et des hommes qui travaillent dans l'intérêt général de manière acharnée. On peut imaginer d'autres modèles ou des modifications lors de la prochaine législature, tout est possible, mais je trouve absolument inacceptable d'entendre, Monsieur Mugemangango, que ces femmes et ces hommes ne serviraient à rien, voire seraient des vauriens. Je les défends et je les défendrai bec et ongles parce qu'ils font vraiment un travail d'intérêt général pour la Wallonie.

Comme à l'accoutumée, il faut réduire les salaires de moitié, il faut supprimer les salaires ou les réduire considérablement pour les parlementaires. Nous avons réduit la partie SPW du salaire des ministres de 16 %. Je ne regarde pas si, dans les autres entités, cela a été fait. Néanmoins, nous l'avons fait. Bien sûr, on peut considérer que cela aurait pu être 17 %, voire 20 %, mais nous l'avons fait.

Quand je vous entends – et je vous écoute avec beaucoup d'attention –, votre parti politique et vous-même avez pris l'habitude avec vos communicants de vous indigner et cela donne l'apparence du bon sens. Connaissez-vous quelqu'un qui ne voudrait pas que sa facture de poubelle diminue ? Connaissez-vous un propriétaire qui ne voudrait pas que son précompte immobilier diminue ? Vous dites cela comme si vous alliez réaliser quelque chose.

Vous dénoncez, mais je vous ai proposé, en tant que formateur du Gouvernement wallon, de participer au Gouvernement et de prendre vos responsabilités. Vous auriez pu, en prenant vos responsabilités, considérer que, tel ou tel élément, ce n'était pas comme cela. Vous ne l'avez pas fait et vous avez fui. Pour les paroles, vous êtes là, mais pour les actes, vous êtes absent.

Nous avons dit la vérité. Dans le budget qui a été confectionné par le Gouvernement de la Wallonie, avec la coalition PS-MR-Ecolo, il n'y a pas de taxe nouvelle. Je le dis et le réaffirme : il n'y en a pas. Si vous m'en trouvez une, nous pourrions en discuter.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour ce débat et je n'aurai pas le temps de répondre à tous les arguments. Ne vous inquiétez pas, Monsieur Sahli, mon

camarade John Beugnies est présent lors du débat budgétaire avec M. Dolimont. Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons cette discussion.

Monsieur Disabato, que veut dire l'austérité pour les gens ? Ce n'est pas seulement une question de déficit, mais il est difficile de constater, quand on est indépendant et que l'on attend des aides automatiques de la Région wallonne, que l'on ne les a pas reçues et que les aides ont été distribuées par la Région wallonne à 500 indépendants alors qu'il y en a 200 000. C'est la réalité. C'est aussi difficile de constater que le Gouvernement wallon, qui aurait pu agir avec 900 euros d'aides sur l'année sur la facture d'énergie des gens, ne l'a pas fait. Ce sont les choix que fait ce Gouvernement. De ce point de vue, l'austérité pour les gens peut se définir par l'absence d'aide du Gouvernement. J'ai mentionné un article d'aujourd'hui qui montre notamment l'explosion de la pauvreté dans notre pays et en Région wallonne en particulier.

Je veux bien entendre, Monsieur Disabato, que le précompte a augmenté à cause de l'indexation. Cependant, un élément sur lequel personne n'a répondu, c'est que les montants pour aider les familles en difficulté à faire face à l'indexation du précompte immobilier n'ont pas été indexés. Vous dites que la plupart des personnes en difficulté sont locataires, mais je vous informe qu'il y a une grande différence entre les grandes villes comme Bruxelles ou Charleroi, et l'ensemble de la Wallonie, dans laquelle il y a entre 60 % et 65 % de propriétaires. Il n'y a donc pas que les riches qui sont propriétaires. Il y a des personnes en difficulté qui auraient bien besoin d'aide pour faire face à leur précompte.

Madame Nikolic, votre raisonnement est un peu étrange. Quand le PTB fait des propositions, notamment pour réformer les cabinets, il est antidémocratique, mais quand le MR le fait, puisque M. Dolimont s'est exprimé sur la diminution des cabinets, il ne l'est pas. Ce qui est aussi un peu étrange dans le raisonnement, c'est de comparer la Région wallonne, qui compte l'un des six gouvernements de ce pays, aux Pays-Bas, un pays de 17 millions d'habitants. En Belgique, il y a pas moins de 2 000 membres de cabinets, ce qui est énorme. Je pense donc qu'il faut y réfléchir.

Monsieur Di Rupo, vous faites la même chose que quand je vous ai posé la question la première fois que nous nous sommes entretenus sur le sujet du salaire des parlementaires. Vous dites : « Monsieur du PTB, vous vous en prenez au salaire des parlementaires comme s'ils ne travaillaient pas ». Non, je sais bien que les parlementaires travaillent, que les ministres travaillent et que les membres de cabinets travaillent. Ce n'est pas la question. La question est la suivante : comment fonctionner de manière plus efficace ? Quand vous cherchez à faire des économies, la question est : où faites-vous des économies ? Soit vous en faites dans ce

type de privilèges, soit vous en faites dans la poche des gens.

Pour des raisons rhétoriques, on peut toujours tordre les propos des uns et des autres, mais je n'ai jamais dit que j'étais pour la suppression des aides économiques. J'ai dit la même chose que M. Becker de la CSC, à savoir qu'il faut analyser et mettre à plat ces 900 millions d'euros d'aides économiques pour savoir où il y a des effets d'aubaine. Quand des entreprises telles qu'Avery Dennison, Delhaize, TotalEnergies et Engie font beaucoup de bénéfices et n'hésitent pas à licencier du monde alors qu'on les soutient économiquement, on peut se dire que, en termes de plus-value écologique, économique ou sociale, c'est limité.

Monsieur Di Rupo, je propose que vous appuyiez sur *play* à chaque fois que l'on pose une question, afin que l'on ait ce débat sur la participation ou non du PTB. L'une des raisons pour lesquelles on n'a pas participé au Gouvernement, c'est parce que vous ne voulez pas aller dans une logique de rupture par rapport à ces aides économiques. Si c'est pour participer à un gouvernement pour mettre en place une logique libérale, nous ne sommes pas de la partie.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse, même si nous n'avons rien appris de neuf puisque le débat était déjà évoqué dans les interventions. Cela ne sert à rien d'aller dans le détail puisque nous avons un dialogue de sourds. Nous ne voulons pas nous entendre. Je n'ai personnellement pas de problème sur le fait de regarder dans les dépenses et les soutiens aux entreprises pour qu'elles soient le plus efficaces possible. Selon moi, c'est un travail nécessaire. Par contre, faire une caricature sur « les grosses entreprises qui touchent tel argent », je ne suis pas d'accord. Généralement, si elles touchent de l'argent, c'est parce qu'elles font aussi des efforts et qu'on les aide à cela.

À propos des indépendants, nous ne pouvons pas faire le procès du Gouvernement d'avoir aidé les gens pendant la période covid. J'entends bien par rapport à l'énergie, mais par rapport à la période covid, nous avons donné des moyens relativement conséquents. Vous ne dites jamais comment faire pour résoudre l'équation budgétaire. Concernant la « taxe des millionnaires », telle que vous l'appellez, ou la « taxe sur les riches », sachez que je n'ai pas de problème avec celle-ci et que je la défends d'ailleurs. Cependant, ce n'est pas au niveau wallon que nous pouvons l'appliquer. Il faut encore trouver une majorité, avec la Flandre notamment, pour mettre en œuvre ce type de solution. C'est pour cette raison qu'à ce niveau, en Wallonie, c'est beaucoup plus difficile.

Concernant les cabinets, beaucoup de gens sont détachés de l'administration. S'ils retournent dans l'administration, le coût restera sensiblement identique. Ce n'est donc pas là que nous allons chercher la grosse masse budgétaire par rapport à un enjeu qui me touche personnellement, à savoir la lutte contre la pauvreté où il faudrait encore accélérer nos efforts. Il y a un écart qui n'a jamais été si grand, entre ceux qui s'en sortent aujourd'hui et ceux qui ont de grosses difficultés.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez dit et je voudrais le pointer : pas de taxes nouvelles et, plutôt que des propositions qui sont « de la poudre aux yeux », la recherche de l'économie structurelle ; c'est l'objectif que ce Gouvernement s'est donné et que le MR soutient.

Monsieur Mugemangango, je pense que l'on ne se comprend pas. Lorsque nous proposons une réforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une feuille de route et des objectifs clairs, vous vous y opposez. C'est ce que vous m'avez dit sur le plateau de RTL. Vous venez systématiquement, presque en réponse à tous les problèmes, avec une diminution du nombre de ministres, de parlementaires, de leurs rémunérations, des dépenses des parlements. Vous attaquez maintenant les membres des cabinets. Vous pensez que cela va tout résoudre. Nous pouvons ne pas être d'accord sur le fond, mais ma crainte est de savoir quel est le projet derrière.

Si nous diminuons tout ce qui permet l'exercice de la démocratie pluraliste, on diminue la démocratie. C'est cela qui me fait peur. Nous avons déjà eu ce débat et je sais que vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais le projet des communistes n'a jamais mené à plus de démocratie.

À propos des entreprises, je vous entends tout le temps dire qu'il faut diminuer les aides aux entreprises et parler des grandes entreprises. Vous avez cité des chiffres, mais 95 % du tissu économique belge – en Wallonie particulièrement – sont des entreprises de moins de 50 travailleurs. Parmi celles-ci, une immense majorité sont des entreprises de moins de 10 travailleurs. Quel est le message ? Il ne faut plus les aider ? Que faisons-nous avec leurs travailleurs ?

Savez-vous ce que demandent ces entreprises, ces petits indépendants ou chefs d'entreprises ? Moins de taxes sur le travail. L'indexation les a flingués. Ils demandent de les aider sur la fiscalité et sur la recherche de main-d'œuvre. Sur ce point, nous entendons à chaque fois le PTB crier le contraire et traiter de tous les noms les partis qui demandent moins de taxes et plus de personnes à l'emploi.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – J'aimerais juste rappeler à M. Mugemangango que gouverner est l'art du compromis, en tout cas en Belgique. Vous ne pourrez jamais adopter votre programme à 100 % ; vous devez le discuter, le soumettre à un compromis pour pouvoir faire aboutir vos idées et vos projets.

Je reviens néanmoins sur la question des aides aux entreprises. En Commission de l'emploi, régulièrement, on vient avec la suppression des aides à l'emploi, mais on sait pertinemment que l'essentiel de ces emplois vont pour soutenir les travailleurs de plus de 50 ans. Qu'en fait-on ? À un moment, on sait que, dans certaines entreprises, à partir de 50 ans, on a plus de difficultés à trouver un emploi. Les aides viennent alors soutenir ces entreprises pour permettre l'engagement de ces travailleurs.

Il me semble inopportun aujourd'hui de venir faire un combat sur la suppression des aides aux entreprises, car, encore une fois, si l'objectif est d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi, ce n'est pas pertinent.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango. La première, motivée, a été déposée par M. Mugemangango (Doc. 1481 (2023-2024) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Sahli, Mme Nikolic et M. Disabato (Doc. 1482 (2023-2024) N° 1).

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE CADASTRE DES SUBSIDES »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE CADASTRE DES SUBSIDES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Desquesnes, sur « le cadastre des subsides » ;
- M. Maroy, sur « le cadastre des subsides ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, voici déjà trois années que je vous interroge régulièrement tous les trois à six mois sur le fameux cadastre des subsides wallons, qui est un acquis de la précédente législature. L'impression qui en ressort est que les choses avancent très lentement.

En août dernier, en réponse à ma question écrite, vous m'aviez indiqué que « le quatrième trimestre 2021

a été partiellement publié sur le cadastre des subventions facultatives octroyées par les différents ministres ». Les données octroyées aux subventions facultatives octroyées par vous-même sont totalement à jour pour l'année 2021. Certaines données sont encore manquantes pour le quatrième trimestre 2021, l'exercice de collecte et d'exhaustivité se poursuit, me répondez-vous.

Je reconnais qu'il y a une amélioration technique disponible sur la plateforme. L'outil informatique a l'air d'avoir été modernisé, en tout cas sa fenêtre extérieure, bref le site web. Vous me l'aviez indiqué, l'administration a procédé à quelques développements ayant pour objectif, pour juillet 2023, d'améliorer la réactivité du site web à travers la publication du *reporting* sur la base annuelle et d'améliorer la présentation du site en respectant la charte actuelle du SPW et en permettant de filtrer les données par ministre. Merci pour cette amélioration, je ne peux que la saluer.

L'outil est meilleur, mais il reste désespérément vide. Voici trois exemples.

Premièrement, pour l'année 2021, 3 005 subsides sont répertoriés, mais à peine deux pour le ministre Henry et deux pour la ministre De Bue. Comment croire que le ministre de la Mobilité et de l'Énergie et la ministre du Tourisme et du Patrimoine aient octroyé aussi peu de subventions durant l'année 2021 ? J'avoue être sidéré par cette information.

Quant à l'année 2022, à peine 179 subsides sont répertoriés pour à peine 20 millions d'euros, autant dire une paille dans la masse des subsides wallons.

Last but not least, je suis encore allé vérifier ce matin sur le site internet du cadastre des subsides wallons, pour 2023, il y a trois subsides répertoriés : pour la ministre Tellier, toutes sur la province de Liège et pour de grosses organisations liées à la Région wallonne, comme la SPAQuE, et cetera.

Vous avez toujours dit : « La transparence, c'est important », mais dans les faits, on est extrêmement loin du compte. Les parlementaires et les citoyens, mais aussi celles et ceux étant peut-être en droit de bénéficier de subsides et qui n'ont pas connaissance que d'autres faisant le même type de projet qu'eux bénéficient de subsides, quand cette information sera-t-elle rendue publique ? Quand le Gouvernement wallon prendra-t-il au sérieux l'exigence de transparence dans l'usage des deniers publics ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, c'est en 2018 que le site web subventions.wallonie.be a été mis sur pied. Il avait pour objectif de « présenter un cadastre des subventions octroyées par la Wallonie en vue de soutenir les

initiatives portées par les acteurs associatifs, les pouvoirs locaux et les associations de fait ». Ce sont des éléments du site que je cite.

Je vous ai interrogé à plusieurs reprises sur la poursuite et sur le développement de cet outil de transparence qui, selon ses initiateurs, devait être mis à jour tous les trois mois. Il y avait un élément de faiblesse, c'est que l'initiative a été lancée de façon quasi artisanale et sans base décrétole. Est-ce ce qui explique la difficulté de pouvoir le poursuivre d'une législature à l'autre ? Je l'ignore. Il y a en tout cas un objectif qu'il faut pouvoir mettre en œuvre.

Il y a un an, vous m'indiquiez que « la publication du cadastre 2022 impliquera une refonte de la procédure. Alors qu'actuellement les données doivent être encodées manuellement, WBFin devrait fournir des fonctionnalités de rapportage standard simplifiées pour établir des rapports de type opérationnel ». Vous ajoutiez qu'une réflexion était également en cours pour remplacer le site internet actuel par un nouvel outil plus performant. En attendant, des actions allaient être entreprises en vue d'améliorer la fluidité.

Il y a eu un certain nombre d'évolutions sur le site ; François Desquesnes l'a évoqué également. En même temps, les informations restent extrêmement partielles, et une série d'illustrations a été donnée à cet égard. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je viens aux nouvelles vers vous.

Quelles sont les mesures prises en vue d'améliorer le cadastre des subventions, que ce soit dans son usage autant que dans la qualité, l'exhaustivité, l'actualisation des données qui y sont reprises ?

Où en est le projet visant à remplacer le site internet actuel par un outil plus performant ? Votre administration a-t-elle pu avancer là-dessus ?

Les données pour 2021-2022 sont-elles désormais en voie d'être complètes ? La collecte de données pour 2023 a-t-elle été lancée ?

Voilà, Monsieur le Ministre-Président, les éléments que je voulais poser. Un dispositif décretole, plus largement – mais je ne voudrais pas ralentir la marche de ce qui est en cours –, est-il en cours d'élaboration pour consolider le travail et éviter les difficultés dans lesquelles un gouvernement se trouve en début de législature lorsqu'il doit assurer le suivi des actions qui ont été menées antérieurement ?

Voilà les questions que je voulais relayer auprès de vous.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, merci pour vos

questions. Concernant les données de l'année 2021, il convient de préciser qu'il s'agit bien de subventions facultatives et non décrétales. Concernant les années 2022-2023, les subsides renseignés sont des subventions qui ont été attribuées en 2021 et qui couvrent les années 2022 et 2023.

La finalisation de la mise à jour des données 2021 et celles de 2022 est en cours, me dit-on à l'administration. Elles seront injectées, tel que programmé actuellement, en décembre, dans le site du cadastre. L'administration a rendu le site du cadastre plus fluide, plus rapide et plus efficace. En réalité, il y avait eu une tentative *in illo tempore* – je pense que votre parti était au pouvoir –, mais le système informatique n'a pas adéquatement fonctionné. Vous constatez vous-mêmes que c'est un peu plus rapide et plus efficace, même s'il y a encore des efforts d'entrée de données à effectuer. Un travail d'harmonisation de la collecte des données s'avère important. Ce travail va dans le sens de la simplification administrative et de la transparence. Pour être en mesure d'encoder l'ensemble des données à jour, chaque administration wallonne doit récolter les données et les informations dans un canevas très précis.

Le secrétariat général du SPW a mis en place un réseau de référents « subventions facultatives » au sein du SPW. Chaque entité du SPW peut alors collecter les bonnes données au bon moment, ce qui facilite leur mise en ligne sur le site du cadastre wallon. Ces données proviennent de l'outil budgétaire WBFIn dont on a tant parlé. Cela nécessite un véritable travail de sensibilisation et de formation de ces référents subventions. Grâce à cette sensibilisation, les processus seront allégés et facilités. Je vous garantis que le travail suit son cours. C'est un travail fastidieux, mais absolument nécessaire.

Voilà la réponse du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. Vous dites que c'est plus fluide, mais il n'y a rien dans la base de données : pour 2021, des subventions encore incomplètes ; pour 2022, c'est ridicule. Pour 2023, ce qui est référencé est infinitésimal. Vous me dites qu'il s'agit uniquement des subventions facultatives. Or, les subventions facultatives correspondent à des articles et à des allocations de base. Dans WBFIn, il y a un accès à cela.

Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas un module qui, automatiquement, sans travail manuel, sans le travail de l'administration, extrait les données afin de les rendre publiques. La transparence de l'utilisation des deniers publics vis-à-vis des citoyens et des parlementaires n'est pas une priorité dans le chef du Gouvernement, ce que je ne peux que regretter. Je constate toutefois que, sous la précédente législature,

tous les trimestres, les informations étaient publiées en temps et en heure.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, et je suis sûr que vous partagerez mon propos : quand on consulte le site, il y a quelque chose de désespérant vu le caractère assez ancien des données. J'ai bien enregistré les tâches en cours ainsi que le travail prévu en termes d'harmonisation et d'automatisation. On ne peut pas passer à la note manuscrite alors que les évolutions en cours sur le décret WBFIn doivent permettre des *process* qui répertorient l'information sans que personne n'agisse en cours de route une fois que le dispositif est lancé et a fait ses maladies de jeunesse. J'ai surtout retenu votre engagement quant à la nécessité de ce travail qui reste à faire.

On peut tout à fait comprendre que, au niveau de l'administration, plus de la première moitié de la législature ait été priorisée sur les crises auxquelles il a fallu faire face. J'espère que, dans les mois qui restent, l'énergie permettra de conclure ce travail avec un cadastre qui fonctionne.

Je renouvelle la disponibilité pour une possible base décrétales, car c'est peut-être un signal nécessaire pour que, à l'instar de ce qui a été fait sous la précédente législature en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y ait un outil pérenne et non pas un travail artisanal tel que celui qui a été lancé les derniers mois de la précédente législature en Région wallonne, avec dès lors une difficulté de continuité au sein du Service public de Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. SAHLI À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE RENFORCEMENT DE LA VISIBILITÉ DE LA WALLONIE À L'OCCASION DE LA PRÉSIDENTE BELGE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la stratégie de communication et de renforcement de la visibilité de la Wallonie à l'occasion de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le premier semestre 2024 sera marqué par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. À cette occasion, notre pays recevra un coup de projecteur et, par extension, ses Régions ; bien entendu, la Wallonie pour ce qui nous concerne.

Le Gouvernement, en sa séance du 5 octobre dernier, avait inscrit à l'ordre du jour un point relatif à la stratégie de communication et de renforcement de la visibilité de la Wallonie dans le cadre de ce premier semestre 2024.

Dans le périmètre de ces compétences régionales, nous occuperons le siège de la présidence en recherche, tourisme, politique de cohésion, aménagement du territoire et logement. Notre Région occupera le siège de la Belgique en emploi, affaires sociales et énergie.

Au regard des compétences allouées à la Wallonie dans le cadre du semestre de présidence tournante de l'Union européenne, pouvez-vous nous indiquer la stratégie régionale visant à promouvoir notre Région ?

Comment cette stratégie de communication et de visibilité wallonne s'intégrera-t-elle dans la coordination intrabelge ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, comme vous l'imaginez, je suis très attentif à la visibilité de la Wallonie durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Cette présidence est un moment fort pour notre pays et pour notre Région. La Wallonie porte d'ailleurs une vision ambitieuse au niveau européen.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend saisir l'opportunité de la présidence belge pour renforcer la visibilité de la Région. L'objectif du Gouvernement est également de faire œuvre de pédagogie pour permettre aux concitoyens de se rapprocher de l'Europe. Le Gouvernement entend déployer une stratégie de communication propre à la Wallonie, tout en restant dans les balises définies dans le plan global de communication de la présidence belge.

Afin de maximiser la visibilité de la Région, le Gouvernement a adopté sa stratégie de communication le 5 octobre dernier. La communication prévoit ainsi de mettre en évidence une image moderne, dynamique et durable de la Wallonie ; l'apport au quotidien de l'Union européenne aux Wallonnes et Wallons, la contribution des Wallons à l'Europe. La communication visera le grand public, la presse nationale et internationale, et les professionnels et autres experts des affaires européennes.

Graphiquement, un logo a été prévu en déclinaison wallonne. C'est un logo fédéral qui accompagnera ce logo général fédéral de la présidence belge. Ce logo sera utilisé lors des différents événements organisés en Wallonie dans le cadre de la présidence.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, deux marchés publics ont été approuvés la semaine dernière. Ils seront lancés par WBI. Le premier est centré sur la

communication. Il comprend la création, la gestion, la promotion et l'animation des réseaux sociaux de la Wallonie dédiée à la présidence, une production de capsules vidéo et l'organisation de conférences de presse sont aussi prévues. Le deuxième marché porte sur la fourniture de matériel de réunion et de matériel de visibilité. La Wallonie s'apprête donc à faire de la présidence belge du Conseil un véritable succès pour notre Région également.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse. C'est certain que vous, Monsieur le Ministre-Président, et votre Gouvernement allez mettre tout mettre en œuvre pour mettre en avant la Wallonie, une région active, dynamique, sur la voie du développement durable.

QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE LIVRE BLANC SUR LA GESTION DE CRISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le livre blanc sur la gestion de crise ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, la ministre de l'Intérieur et le gouverneur de la Province de Luxembourg ont présenté leur livre blanc avec une série de recommandations permettant d'améliorer la gestion de crise en Belgique. Vu le contexte de crises successives que nous vivons et qui risque de s'accroître dans les années et les décennies qui arrivent, l'importance de la gestion de crise est une préoccupation que nous partageons tous. Nous en avons d'ailleurs longuement débattu au sein de ce Parlement durant la Commission d'enquête sur les inondations de 2021, et le Gouvernement poursuit le travail de mise en œuvre des recommandations de cette commission.

Avez-vous été consulté par la commission mandatée au niveau fédéral pour la rédaction de ce livre blanc ? Y a-t-il eu des échanges entre le Gouvernement wallon, ou son administration, et l'État fédéral pour la rédaction de ces recommandations ? Ce livre blanc vous a-t-il été présenté ? Quelle en est votre analyse ?

Le gouverneur de la Province de Luxembourg, qui présidait ce groupe de travail, insiste notamment lors de la présentation du livre blanc sur l'importance d'apprendre à « décloisonner les compétences et les niveaux de pouvoir. » Y a-t-il des conclusions et recommandations qui concerneraient les entités fédérées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, la ministre de l'Intérieur a chargé une commission d'experts d'examiner la gestion de crise dans notre pays. Cette commission a été chargée de rédiger un livre blanc, remis en avril dernier à la ministre de l'Intérieur. Cette demande porte sur les crises résultant des situations d'urgence au sens de l'arrêté royal de 2019.

Ces crises sont de deux types :

- les crises « classiques », qui peuvent être largement préparées et gérées de façon univoque ;
- les crises « polymorphes », qui déstabilisent la société et impactent de nombreux secteurs.

La commission d'experts propose de mettre en place une nouvelle approche pour les crises plus complexes. L'objectif est de renforcer l'assise démocratique de la gestion de crise. La ministre de l'Intérieur souhaite ainsi renforcer les partenariats entre tous les niveaux de pouvoir. La commission soutient qu'il faut ouvrir la logique de planification d'urgence à différentes parties prenantes pour créer une culture du risque partagée.

À travers son centre de crise, le CORTEX, et le décret qu'il a consacré, la Région wallonne collabore déjà avec les autorités nationales dans tous les aspects du cycle du risque, dont le rétablissement et la formation.

La Région est aussi engagée à promouvoir et à entretenir une culture du risque sur son territoire, en collaboration avec les différents acteurs. Cette culture du risque lui permet, à moyen et à long terme, de former une société plus résiliente face aux crises.

La Région wallonne veille également à centraliser et diffuser les connaissances sur les risques. Un certain nombre de recommandations du livre blanc sont déjà implémentées ou initiées au niveau de la Région wallonne. Voilà la réponse du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour ses réponses. Je ne doutais pas que le Gouvernement wallon travaillait déjà dans son ensemble, et vous-même, Monsieur le Ministre-Président, pour implémenter une série de réformes et de mesures qui découlent à la fois des enseignements des crises précédentes que ce soit le covid ou les inondations ou des travaux qui découlent de ce groupe de travail fédéral.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA DEMANDE DE PAIEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU PLAN DE RELANCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la demande de paiement de la première tranche du Plan de relance ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu régulièrement l'occasion de vous interroger sur la demande de paiement de cette première tranche pour lequel la Belgique a pris du retard.

Le 29 septembre dernier était annoncée cette demande de paiement de la première tranche de 847 millions d'euros. C'était bloqué depuis des mois parce que l'Union européenne conditionnait le paiement des tranches à des réformes dites structurelles au niveau fédéral, notamment au niveau des pensions. Entre-temps, un accord sur une réforme des pensions est intervenu.

Ces mesures seront-elles suffisantes ? Le secrétaire d'État à la Relance, M. Dermine, disait dans les médias récemment qu'il n'y a jamais de certitude absolue et que, si cette réforme était rejetée, une pénalité de quelques dizaines ou quelques centaines de millions d'euros serait infligée au Fédéral.

On a déjà eu l'occasion d'en discuter avec la question : quels risques y a-t-il pour les entités fédérées ? En outre, si la pénalité donnée au Fédéral dépasse les moyens normalement alloués au Fédéral, cela pourrait-il avoir un impact sur les moyens dévolus aux projets du Plan de relance wallon ?

Vous aviez évoqué dans une de vos réponses la possibilité de porter cela au CODECO. Je sais qu'il n'y a pas encore de décision de l'Union européenne ; on en parle pour novembre, je pense. Avez-vous anticipé et déjà porté la question au niveau du CODECO ?

C'était notamment une réforme sur les pensions, mais pas que. Le Gouvernement fédéral avait aussi pris une série d'autres engagements, notamment concernant une réforme fiscale et dans l'objectif aussi d'augmenter le taux d'emploi. L'accord de Gouvernement au Fédéral parle de 80 % de taux d'emploi. On n'y est pas encore en Wallonie, loin de là.

Le même secrétaire d'État au Plan de relance faisait part d'une autre crainte, celle que des projets prennent du retard. Il parlait de catégories à risques à cause des pénuries de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de la construction. S'il y a des retards dans la réalisation des projets du Plan de relance, que ce soit pour des

questions de financement ou de délais de réalisation, quels sont les risques ?

On dit toujours que les projets du Plan de relance s'étalent jusqu'en 2026. Doivent-ils être réalisés en 2026 ? Pouvez-vous nous éclairer là-dessus ?

Je vais encore parler de fonds européens, mais plus du Plan de relance. Encore récemment, dans les colonnes du *Soir*, on apprenait que la Belgique risquait de passer à côté de 723 millions d'euros de financements européens dans le cadre des fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, de nouveau pour une question de retard.

La même question se pose. À nouveau, c'est un problème du Fédéral, mais qui peut potentiellement avoir des répercussions en Wallonie. Avez-vous demandé et avez-vous pu obtenir des garanties sur les projets wallons financés par ces fonds ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, comme je l'ai indiqué au mois d'août à M. le Député Bastin, un accord a été trouvé par le Gouvernement fédéral sur la réforme des pensions début juillet.

Aucune sanction n'est donc à l'ordre du jour dans le cadre de la première demande de paiement. Même si ce jalon n'avait pas été atteint, la sanction n'aurait pas dépassé la part du Fédéral dans le cadre de la première demande de paiement. D'ailleurs, je l'ai rappelé à plusieurs reprises.

En ce qui concerne la quote-part wallonne des fonds européens, je dois me renseigner parce que vous ne l'aviez pas indiqué tel quel dans la question. À l'occasion d'une prochaine séance de la commission, j'essaierai de vous fournir un certain nombre d'éléments.

D'une manière générale, on constate toujours une accélération dans les années N+2. Il faut que l'on regarde projet par projet. Je dois absolument demander à l'administration où cela en est, mais ce sera avec plaisir que je vous répondrai à nouveau lors de la prochaine commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – J'y reviendrai par le biais d'une question écrite.

J'entends votre ton très affirmatif, mais le secrétaire d'État à la Relance au Fédéral utilisait le conditionnel. Étant donné que je ne peux pas directement l'interroger, je revenais vers vous. Je prends acte de votre ton beaucoup plus affirmatif que lui.

Nous aurons certainement l'occasion d'en discuter puisque, si j'ai bien compris, l'Union européenne est en train d'analyser si la réforme des pensions telle que proposée et évaluée au niveau fédéral répond bien aux prescrits et obligations qu'elle a donnés à la Belgique et aux engagements que le Gouvernement fédéral de notre pays a pris. Comme vous l'avez dit, nous aurons l'occasion d'y revenir.

**QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA
RECONSTRUCTION DES ÉGOÜTS À LA SUITE
DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. SCHONBRODT À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
SOUTIEN DU FONDS DES CALAMITÉS À LA
RECONSTRUCTION RÉSILIENTE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Schonbrodt, sur « la reconstruction des égouts à la suite des inondations de juillet 2021 » ;
- M. Schonbrodt, sur « le soutien du Fonds des calamités à la reconstruction résiliente ».

La parole est à M. Schonbrodt pour poser ses questions.

M. Schonbrodt (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez été attentif aux résultats des différentes études qui ont suivi les inondations de juillet 2021. Parmi celles-ci, il y a le schéma stratégique qui a étudié comment reconstruire la vallée de la Vesdre.

Je note que dans ce schéma – j'imagine que vous l'avez noté aussi –, les chercheurs, tant du studio privé Viganò que de l'Université de Liège, établissent quatre pistes pour l'avenir ou quatre hypothèses possibles à suivre, comme continuer à développer les villes perpendiculairement à la rivière ou les développer dans d'autres endroits et d'une autre manière.

Ils imaginent aussi la piste d'une reconstruction à l'identique. Ils disent que personne ne voudrait la reconstruction à l'identique ; il n'empêche que, dans un système assurantiel comme le nôtre, c'est ce qui est prévu. C'est surtout ce qui s'est fait à cause de l'urgence et parce que, quand on souscrit une assurance, c'est pour se faire rembourser en cas de dégâts pour reconstruire comme c'était auparavant et pas « en mieux », pour le dire comme cela.

C'est d'ailleurs ce que le professeur Teller mettait particulièrement en avant lors de sa présentation publique de cette étude, en montrant que c'était en raison de cette nécessité qu'ils avaient pris cette

hypothèse, parce que c'est celle qui avait été la plus suivie jusqu'à présent.

La différence entre une assurance privée et le Fonds des calamités, qui est public, c'est qu'une assurance privée fonctionne comme cela, mais que le Fonds des calamités peut permettre une politique publique de reconstruction qui soit un peu différente. D'ailleurs, certaines modifications ont été prises dans le cadre particulier des inondations. Je voulais vous entendre à ce sujet. Allez-vous permettre que ce Fonds de calamités reconstruise en mieux ? Pourquoi, ici, est-il toujours prévu que le remboursement des travaux se fasse à hauteur de 90 % ? C'est un point qui m'interpelle. Quand on a la discussion sur les travaux concrets qui se font, cela met une pression financière importante sur les communes, parce que les reconstructions « en mieux », pour reprendre cette expression, vont coûter beaucoup d'argent.

De ce fait, laisser aux communes sinistrées et grandement sinistrées assumer elles-mêmes 10 % de sommes qui sont considérables, c'est un effort qui ne les met pas en capacité d'assumer des travaux d'importance. On voit concrètement qu'aujourd'hui des travaux importants, qui pourraient se faire en mieux, ont été vus dans une moindre qualité ou reportés pour des questions financières.

Monsieur le Ministre-Président, pourquoi laisser des questions d'argent et de définancement de certaines communes qui ont été touchées et qui sont particulièrement pauvres faire qu'elles ne se reconstruiront pas mieux demain ou pas autant qu'elles pourraient l'être ?

Des études sont faites dans ce cadre. On dépense beaucoup d'argent, d'énergie, de savoir dans ces études, c'est important de voir comment elles peuvent se réaliser à un moment donné et pas juste se dire que l'on aurait pu faire mieux, mais que l'on va faire pareil ou un peu mieux.

Ma deuxième question est peut-être plus particulière à la reconstruction des routes. On sait que, à la suite des inondations, il y avait tellement à faire qu'il a fallu faire des choix, il y a eu des échéanciers. Les communes ont d'abord décidé ce qui relevait de l'urgence, comme les trous à reboucher absolument. Ensuite, il est question des routes à refaire à l'identique parce que l'on en a besoin rapidement, et cetera. En troisième catégorie, on va attendre un peu pour les routes pour avoir cette réflexion sur quelles voiries innovantes sont souhaitables ou nécessaires et que l'on pourra mettre en place.

Or, aujourd'hui, on voit que même les voiries qui devaient se refaire à l'identique ne sont toujours pas refaites. On voit que des accords ont été faits pour avancer là-dessus, la Société publique de gestion de l'eau finance les études pour voir comment faire les

travaux. C'est d'ailleurs l'intercommunale de démergement et d'épuration qui doivent faire les travaux. Toutefois, on sait qu'aujourd'hui la Société publique de gestion de l'eau préfinance les études, mais entend que les communes remboursent celles-ci si le Fonds des calamités devait ne pas intervenir pour réaliser les travaux derrière.

Ceci fait alors peser une charge financière potentielle assez importante sur les épaules des communes. On ne sait pas si cela va être accepté ou pas, s'il va falloir payer ou pas. Ce sont là aussi des sommes considérables. Pourquoi le Fonds des calamités ne peut-il pas se positionner d'abord, voire prendre directement à sa charge ces études ? C'est quelque chose d'important.

La deuxième question que j'avais est redondante avec la première, donc je m'arrête ici.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, les inondations sont d'abord un drame pour les personnes décédées et pour les victimes qui sont en grand nombre. Ensuite, la Région, malgré ses difficultés financières, a dépensé plus de 5 milliards d'euros. Je ne prétends pas que tout est parfait, mais on travaille d'arrache-pied avec une priorité aux berges pour éviter que s'il y avait, demain, à nouveau non pas le même type de catastrophe, mais une levée des eaux sur la Vesdre, il y ait des berges neuves et reconstruites selon les normes qui permettent au maximum de retenir les eaux.

Face à l'ampleur des inondations, le Gouvernement a par ailleurs mis en place un régime d'indemnisation exceptionnelle. Le régime classique qui préexistait avant n'aurait pas apporté une aide suffisante aux sinistrés face à l'ampleur du drame. Le Gouvernement a pris ses responsabilités. Le Fonds des calamités apporte une aide à la réparation des dommages. Les améliorations par rapport à la situation existante avant les inondations ne sont pas de son ressort.

Toutefois, la Wallonie a prévu d'autres aides qui visent les aménagements résilients, à la fois pour les communes et les citoyens.

Je peux citer, par exemple, les plans d'investissement communaux ou les diverses primes à la rénovation.

Vous m'interrogez également sur les égouts. La SPGE intervient et prend en charge les travaux sur les égouts touchés par les inondations à 100 %.

Suite aux difficultés rencontrées, notamment à Verviers, la SPGE a même élargi son intervention. Elle a décidé d'intervenir sur les égouts vétustes. Toutefois,

cette aide est conditionnée à une intervention du Fonds des calamités en voirie.

Le service des calamités a chargé son expert de faire l'analyse des voiries concernées. Cette analyse vise à établir si elles ont bien été endommagées par les inondations.

Vous posez aussi la question de l'enveloppe fermée. Je vous invite à interroger la ministre de l'Environnement, compétente pour la SPGE.

Enfin, vous indiquez que le taux de financement des dommages par le Fonds des calamités est insuffisant. Comme je l'ai dit, le Gouvernement a mis en place un régime d'exception pour les personnes et institutions non assurées ou des entreprises partiellement assurées. Avec le régime classique, le taux d'intervention pour les communes aurait été limité à 70 % et plafonné à 615 000 euros.

Le Gouvernement a décidé d'agir fort et au mieux de ses possibilités. Grâce à cette aide exceptionnelle, une commune comme Verviers bénéficie d'une intervention à 90 %, sans plafond. Il est toujours possible de voir le verre à un dixième vide. Je ne vous cache pas que je regarde le verre à neuf dixièmes rempli.

La réalité est que le Gouvernement a décidé de soutenir massivement les communes, comme il le fait aussi pour les citoyens, les entreprises, les agriculteurs.

Je tiens à rappeler les autres soutiens octroyés aux communes, comme :

- l'aide régionale urgente ;
- l'aide pour les infrastructures sportives ;
- la reconstruction résiliente des berges.

La liste est longue.

La Wallonie a décidé, dès le lendemain de la catastrophe, de se tenir auprès des communes, des citoyens et des entreprises. Nous continuerons à le faire tant que le besoin sera là.

M. le Président. – La parole est à M. Schonbrodt.

M. Schonbrodt (PTB). – Je suis un peu surpris par ce que vous dites. Vous me dites : « Le Fonds des calamités », ce n'est pas de son ressort », mais vous me dites, dans le même temps, que ce ressort, vous l'avez déjà un peu modifié en prenant des décisions qui n'étaient pas obligatoires.

Pourquoi s'arrêter là ? D'une part, vous dites que ce n'est pas le ressort du Fonds des calamités qui doit reconstruire à l'identique, d'autres fonds vont s'en servir, et là, il y a un risque important et étonnant vu les montants en jeu, c'est de faire et défaire. Aujourd'hui, on est en train de reconstruire des routes à l'identique, clairement visées dans des plans où l'on dit que, là bas,

il ne faut plus avoir des routes à l'identique, mais des routes innovantes, déminéralisées, et cetera.

Avoir divisé en deux ces deux phases, c'est un problème de sens et un risque par rapport aux finances publiques.

Ensuite, le verre à 10 % vide, je trouve que cela vaut la peine de le regarder car les 10 % vides, c'est aujourd'hui des pertes d'emploi. Je reprends la carte de Verviers où l'on vend, pour le moment, tous les bâtiments pour chercher dans le fond des poches de l'argent pour envisager l'avenir, mais en le bradant, car demain il n'y aura plus de bijoux de famille à vendre pour faire de tels investissements.

Aujourd'hui, vous dites que l'on a fait mieux que ce qui était prévu. Pourquoi ne pas avoir fait les choses jusqu'au bout ?

Je ne comprends pas pourquoi on veut faire payer 10 % de la reconstruction à des villes qui n'en ont pas les moyens, des villes pauvres qui ont encore, demain, à assurer des travaux colossaux et que vous ne mettez pas en état financièrement d'appréhender aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD CONCERNANT LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conséquences de l'accord concernant les compétences de la Communauté française ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques jours, on a appris qu'un accord entre le PS, le MR et Ecolo avait été négocié en secret – selon les titres des journaux – concernant la manière de répartir les compétences entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Quand j'ai posé la question en séance plénière et que Mme Morreale a répondu à votre place, elle disait que ce n'était pas vrai et qu'il n'y avait pas d'accord impliquant une majorité. M. Hazée a surréagi en disant que c'était faux. Quand on lit la presse, c'est clair : il y a manifestement l'intention de mettre en place une résolution. Cette résolution fait une proposition concrète au PS, au MR et à Ecolo de répartir les compétences.

Le premier élément qui frappe – Mme Nikolic n'est pas là parce que cela répond à l'une de ses questions –

est : quelle considération accorder au vote de la population ? Les gens n'ont pas encore voté que manifestement votre parti a décidé d'aller en majorité avec le MR et Ecolo. Vous-même, vous faisiez la remarque tout à l'heure que le PTB ne veut pas participer au pouvoir, mais manifestement votre parti a décidé que l'on n'irait pas au pouvoir, puisque vous avez déjà décidé avec qui vous irez au pouvoir.

Le second élément qui frappe, c'est – je réponds à une interrogation de Mme Nikolic – le fait de réfléchir à comment on pourrait rendre plus efficace la manière dont fonctionne la Belgique. Je trouve cela plutôt légitime, mais pas de partir du point de vue que, si l'on divise toutes les compétences en compétences communautaires et régionales, on rendra tout cela plus efficace. C'est là que je me pose des questions. Si l'on prend, par exemple, l'Office de la naissance et de l'enfance, si on le divise en un office bruxellois et un office wallon, cela ne va pas rendre les choses plus efficaces. Il y aurait une perte d'expérience, une perte sur le plan financier et un gaspillage sur le plan administratif. On l'a déjà vu, notamment avec les allocations familiales. Effectivement, le PTB ne pense pas qu'il faut tout fédéraliser, c'est vraiment caricaturer notre point de vue. Par contre, certaines compétences devraient être refédéralisées.

On n'était pas les seuls à le penser. En commission, quelqu'un a évoqué aujourd'hui la Commission covid, qui avait permis de discuter de cela et qui avait conclu, dans l'une de ses recommandations, que l'on devrait réfléchir à refédéraliser les soins de santé, vu ce que cela nous a coûté pendant la période covid. Il y a des compétences que l'on devrait refédéraliser et cela pourrait améliorer grandement le fonctionnement de notre pays.

Le dernier élément est complètement passé sous silence. Si maintenant on organise les compétences différemment, quand on voit les problèmes de l'aide à la jeunesse, les problèmes de certains secteurs sociaux hyper importants, le problème est bien le financement de ces compétences. Ce n'est pas tellement la répartition. Le fait que l'on puisse répartir ces compétences et en donner plus à la Région wallonne, cela ne va pas répondre au problème de financement. On est dans la séquence budgétaire et l'on voit bien que la Région wallonne a aussi des difficultés.

Que pensez-vous de ces propositions ? Que pensez-vous de l'accord en tant que tel, en tout cas des propositions qui sous-tendent cet accord, vu que la Région wallonne est concernée par ce débat ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je suis très surpris, je ne vous le cache pas. Un gouvernement est contrôlé par

son parlement et le parlement interroge sur des actes posés par le gouvernement. Y a-t-il un acte qui a été posé par le Gouvernement wallon ? Pas que je sache.

Dès lors, c'est une question qui tombe juste à côté. Si vous voulez interroger les présidents de partis, vous leur écrivez, vous leur demandez des explications, mais le Gouvernement n'a en aucun cas pris une quelconque décision.

Partant, je vous renvoie à des discussions des présidents de partis. Libre à vous, ou à votre président, d'établir un contact si vous le souhaitez, mais le Gouvernement, en l'occurrence, n'a posé aucun acte et donc je ne peux pas répondre sur un acte non accompli par celui-ci.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – C'est à mon tour d'être étonné, Monsieur le Ministre-Président. Vous savez bien que ce n'est pas moi qui décide de la recevabilité des questions. Cette question a été acceptée, notamment par le président du Parlement, André Frédéric, qui est membre de votre formation politique, par le Bureau. Le devoir d'un ministre-président est simplement d'y répondre.

Ensuite, la question de savoir comment ces matières vont être réparties et le fait que cela impacte les matières régionales sont des problématiques qui devraient vous intéresser au plus haut point, puisque cela concerne les compétences de votre Région, que vous dirigez comme ministre-président. Je pense que l'on aurait eu droit à une réponse à cette question qui, à mon avis, intéresse beaucoup de monde.

M. le Président. – Nul n'est à l'abri d'une erreur et le ministre-président, comme tout autre, est libre de ses réponses. Je pense qu'il vous a répondu.

M. Mugemangango (PTB). – Je prends acte qu'il ne répond pas.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI
DES RECOMMANDATIONS DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE
CHARGÉE D'EXAMINER LES CAUSES ET
D'ÉVALUER LA GESTION DES INONDATIONS
DE JUILLET 2021 EN WALLONIE ET LA
COORDINATION AVEC LES RÉGIONS
LIMITROPHES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie et la coordination avec les régions limitrophes ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, rassurez-vous, je ne vais pas faire semblant qu'un accord entre des partis sur des grandes lignes pour une réforme de l'État vaut un accord pour une majorité et pour un gouvernement dans la législature suivante.

Dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, la nécessité d'une bonne coordination des opérations avec des régions limitrophes touchées par une catastrophe similaire avait été abordée, ainsi que l'intérêt d'échanger informations et données.

Pouvez-vous faire un état des lieux des travaux concernant ces enjeux ? Y a-t-il eu des contacts avec les pays limitrophes, en particulier l'Allemagne qui avait connu une catastrophe similaire à la nôtre ? Des contacts notamment par rapport à la coordination des interventions de crise et un travail sur l'échange des données météorologiques et hydrologiques, ou encore sur la cohérence des politiques d'aménagement du territoire, sont-ils en cours avec les pays limitrophes ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, la coordination internationale en matière de gestion de situations d'urgence relève de l'État fédéral. Toute situation d'urgence ayant un impact extérieur à la Belgique est pilotée par le Centre de crise national. Une situation qui touche notre territoire à partir de l'étranger est également pilotée par le Centre de crise national. C'est le cas par exemple d'une pollution transfrontalière. Si les compétences régionales sont concernées, alors le

Centre de crise national prévient notre centre régional, le CORTEX.

C'est le niveau fédéral qui doit activer les procédures. Une demande de renfort à des pays étrangers doit être initiée par l'État fédéral. En parallèle, les coopérations transfrontalières se développent à l'échelon local ou régional. Citons le réseau EMRIC. Il vise d'ailleurs à mutualiser des moyens opérationnels de crise au sein de Euregio. Celle-ci est située à cheval sur l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ou encore les commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut. Ces commissions permettent l'alerte des pays voisins en cas de pollution des eaux.

D'autres actions de coopération ont encore vu le jour dans le cadre d'Interreg. Par exemple, le projet Marhetak vise à renforcer la collaboration transfrontalière en gestion de crise au sein de l'Euregio. Le Centre régional de crise en est partie prenante. Dans le cadre d'Interreg Europe du Nord-Ouest, une réflexion sur les crues éclaircies est menée. Le projet est géré via notre Centre régional de crise.

Par ailleurs, une feuille de route Wallonie-Pays-Bas a été adoptée à La Haye le 7 juin 2022. Des échanges d'expériences ont été menés concernant les inondations de juillet 2021. Cette rencontre a mis en contact les différents acteurs impliqués dans la gestion des risques d'inondation des deux côtés de la frontière.

Pour les questions relatives aux données météorologiques, hydrologiques ou d'aménagement du territoire, je me permets de vous inviter à interroger mes collègues qui vous répondraient avec plus d'expertise que moi-même.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour votre réponse. J'entends que la plupart des éléments liés à la coordination avec les pays voisins dépendent de l'État fédéral, j'en prends acte sans souci. Cependant, j'entends aussi que la Région prend aussi ses responsabilités par rapport à cela, via notamment la participation à des projets Interreg, ce qui est tout à fait positif.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Kelleter à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel à volontaires pour devenir personne de référence par quartier en cas de crise » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Dupont, sur « la déclaration de M. le Ministre-Président concernant le budget wallon 2024 » ;

- M. Luperto, sur « la situation au Haut-Karabakh » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 44 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Charles Gardier, Président
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. László Schonbrodt, PTB
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide à la promotion de l'emploi
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CNV	Christelijke Nederlandse Vakbonden (Confédération syndicale nationale des syndicats chrétiens des Pays-Bas)
CODECO	Comité de concertation
COP16	16e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (2024)
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DAG	domestic advisory group (groupe consultatif national)
DG	directeur général / direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
EMRIC	Euregio Maas-Rhine Incident and Crisis Management (Cellule d'intervention de crise de l'Euregio Meuse-Rhin)
Euregio	Europe des régions
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
OIT	Organisation internationale du travail
PRI	précompte immobilier
RTL	Radio Télé Luxembourg
SEP	Single Entry Point (Point d'entrée unique) (Commission européenne)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
TMC	taxe de mise en circulation
TSD	Trade and Sustainable Development (Commerce et développement durable)
UE	European Union (Union européenne)
WBFIn	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International